



Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée

Chercheuses principales

Marie-Marthe Cousineau, Université de Montréal
Catherine Flynn, Université du Québec à Chicoutimi

Cochercheurs et autres chercheurs

Isabelle Marchand, Université du Québec en Outaouais
Philippe-Benoit Côté, Université du Québec à Montréal
Mylène Fernet, Université du Québec à Montréal
Roxane Caron, Université de Montréal
Dominique Damant, Université de Montréal

Collaborateur

Simon Lapierre, Université d'Ottawa

Établissement gestionnaire de la subvention

Université de Montréal

Numéro du projet de recherche

2018-VC -204311

Titre de l'Action concertée

Programme de recherche sur la violence conjugale

Partenaires de l'Action concertée

Le ministère de Santé et des Services sociaux
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Remerciements

Partenaires-chercheurs

Relais-Femmes

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec

Réseau solidarité itinérance du Québec

Avec la participation des chercheur.e.s étudiant.e.s suivant.e.s :

Mélissa Cribb	Maîtrise en travail social, Université Laval
Pénélope Couturier	Maîtrise en service social, Université d'Ottawa
Gabrielle Petrucci	Maîtrise en sexologie, Université du Québec à Montréal
Julie Godin	Baccalauréat en travail social, Université du Québec à Chicoutimi
Marilyne Gilbert	Baccalauréat en travail social, Université du Québec à Chicoutimi
Anne-Sophie Bouchard	Baccalauréat en travail social, Université du Québec à Chicoutimi
Élie Fortin-Otis	Baccalauréat en travail social, Université du Québec à Chicoutimi
Laura Désilet	Maîtrise en sexologie, Université du Québec à Montréal
Audrey Langevin	Baccalauréat en travail social, Université du Québec à Chicoutimi

Remerciements

La réalisation de cette étude n'aurait jamais été possible sans le soutien et la contribution de nombreuses personnes.

D'abord, nous remercions le *Fonds de recherche du Québec –Société et culture* ainsi que le *ministère de la Santé et des Services sociaux* d'avoir soutenu financièrement cette étude, dans le cadre du *Programme de recherche sur la violence conjugale | Action concertée, deuxième concours*. Les commentaires du comité de suivi tout au long de cette démarche de recherche ont été fort appréciés.

Nos remerciements chaleureux aux 46 femmes qui ont accepté de livrer avec générosité leurs parcours de vie. Cette étude n'aurait pas été possible sans leurs voix. Un immense merci aux organisations membres de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, du Réseau solidarité itinérance du Québec et de chacune des huit tables régionales de groupes de femmes concernées par cette étude, qui ont participé à la réalisation des groupes de discussion ou ont facilité les différents recrutements. Remerciements chaleureux à Relais-Femmes, qui a assuré la liaison et la coordination de cette recherche, en plus d'avoir expérimenté avec nous une démarche de recherche réflexive.

Souignons l'engagement remarquable de nos partenaires-chercheur.e.s qui se sont engagé.e.s à chacune des étapes de la recherche, de manière à assurer son processus itératif et garantir la diffusion des connaissances qui y ont été produites. Leur implication est déjà porteuse de réflexions et de transformations aux échelles régionale et locale. C'est dans le plaisir et la solidarité que cette démarche de recherche aura été réalisée.

Saluons aussi toutes les chercheur.e.s-étudiant.e.s qui ont participé à cette recherche. Leur apport est indéniable et nous espérons que cette action-concertée ait été un lieu d'apprentissage pour intéresser la relève à la recherche féministe qualitative et partenariale. Remercions aussi les étudiant.e.s qui ont été moins directement impliqué.e.s dans le projet de recherche, mais dont la contribution essentielle a permis de retracer les parcours de vie des participantes à travers la réalisation de frises chronologiques, ou la retranscription des entretiens.

Remercions également chaleureusement Alexandrine et Marie-Anick pour leur contribution aux réflexions dans ce projet et pour leur engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Table des matières

Introduction	5
État des connaissances - la violence de la part de partenaires intimes et l'itinérance	5
Le passage des femmes vers l'itinérance – un processus marqué par la violence de la part de partenaires intimes et les violences faites aux femmes	6
La violence de la part de partenaires intimes - au cœur de la situation d'itinérance chez les femmes	7
Cadre théorique	8
Méthodologie	8
Recrutement et collecte des données.....	9
Analyse des données	10
Description des participantes	10
Résultats	10
1. L'identification de quatre « trajectoires types » marquant le passage vers l'itinérance	11
2. Des violences institutionnelles qui (re)produisent des situations d'itinérance	17
Discussion et limites de l'étude.....	22
Conclusion : recommandations et pistes de recherche futures.....	24
Références	26

Rapport de recherche intégral

Introduction

De plus en plus d'études reconnaissent que l'itinérance des femmes a été sous-étudiée jusqu'à maintenant, et que les politiques et les programmes sociaux canadiens, étasuniens et britanniques répondent davantage aux expériences d'itinérance vécues par les hommes (Bretherton, 2020). Certaines auteures féministes expliquent que, dans un contexte sociétal patriarcal, l'itinérance des femmes soulève peu d'intérêt, dans la mesure où celle-ci risque d'être associée à un phénomène rare et isolé sachant que les femmes sont perçues comme les gardiennes de la famille et des liens sociaux, en plus d'être le cœur de ce que l'on considère comme un « chez soi » (Bretherton, 2020 ; Hansen Lofstrand et Quilgars, 2016). Or, il est désormais connu que de nombreuses femmes peuvent vivre des situations d'itinérance, surtout dans des contextes où elles tentent de fuir des situations de violence (Kahan *et al.*, 2020 ; Milaney *et al.*, 2020 ; Reid *et al.*, 2020 ; Sullivan, Bomsta et HacsKaylo, 2019 ; Meyer, 2016 ; Tutty *et al.*, 2013). Des auteures britanniques soulèvent l'hypothèse que ces femmes sont peu considérées dans les politiques et les pratiques en matière d'itinérance, parce qu'on estime que les services sociaux d'aide et d'hébergement pour femmes violentées, de même que les services de protection de l'enfance, sont suffisants pour les protéger d'une situation d'itinérance potentielle (Baptista, 2010 ; Bretherton, 2020). Dans les faits, au Canada, les filles et les femmes qui subissent des violences familiales ou conjugales voient leur accès à un milieu de vie sécuritaire limité, favorisant du même coup le maintien d'un contexte de violence ou un passage vers l'itinérance (Fitzpatrick et Stephen, 2014 ; Ream et Forge, 2014 ; Mills 2013 ; Murray, 2011). Par exemple, au Québec, le nombre de demandes d'hébergement formulées par les femmes augmente d'année en année. Par conséquent, il en est de même du nombre des refus par manque de place (FHMF, 2019 ; MSSS, 2014 ; La rue des femmes, 2011). Conduite par un collectif de recherche composé d'expert.es universitaires, de terrain et de vécu, cette étude, financée dans le cadre du *Programme de recherche sur la violence conjugale / Action concertée, deuxième concours* (FRQSC-MSSS, 2017-2020), visait spécifiquement à documenter les liens entre la violence de la part de partenaire intime (VPI) et l'itinérance vécue par les femmes. Cependant, les entrevues de type récit de vie, réalisées auprès de 46 femmes rapportant de la VPI et ayant vécu une ou plusieurs situations d'itinérance dans les cinq années précédant l'étude, et les 10 groupes de discussion ayant permis de sonder près de 200 intervenant.e.s œuvrant auprès de ces femmes montrent que les violences subies par ces dernières ne se limitent pas aux violences vécues dans le contexte d'une relation intime, mais dévoilent également des liens entre l'itinérance et des violences subies dans l'enfance. Ainsi, si ce rapport aborde les liens entre l'itinérance et la VPI, il aborde également d'autres formes de violence, telles les agressions sexuelles subies dans l'enfance, la maltraitance et l'exposition à la violence conjugale. Après l'exposé d'un bref état des connaissances, les repères théoriques et méthodologiques soutenant notre étude seront présentés. Les principaux résultats de l'étude seront par la suite étayés. Le rapport se conclura avec un retour sur les faits saillants de l'étude et des recommandations.

État des connaissances - la violence de la part de partenaires intimes et l'itinérance

L'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2013) établit que les violences de la part de partenaires intimes sont l'une des manifestations de violence les plus couramment perpétrées à l'égard des femmes. Elles couvrent les sévices physiques, sexuels et psychologiques et les comportements de domination exercés par des partenaires intimes (OMS, 2013). Cette violence touche les femmes de tous les âges, dans le cadre des fréquentations, d'unions libres ou officielles (OMS, 2013) et même au-delà, la rupture n'étant pas gage de cessation des comportements violents (Lapierre *et al.*, 2015 ; Rinfret-Raynor, Dubé *et al.*, 2008). Sachant que, pour certaines femmes en situation d'itinérance, la conjugalité prend différentes formes, notamment celle de relations utilitaires développées pour faire face aux conditions de vie difficiles liées à la situation d'itinérance (Côté *et al.*, 2013 ; Blais *et al.*, 2012), c'est ce concept qui rend mieux compte de la conjugalité des femmes en situation d'itinérance. Cette étude s'inscrivant dans une perspective

féministe, il importe de mentionner que la violence de la part de partenaire intime s'inscrit dans des rapports de pouvoirs asymétriques et est produite par des structures sociales sexistes qui précarisent les conditions de vie des femmes et de leurs enfants (Flynn, 2015 ; ONU, 2006).

Le Gouvernement du Québec (2014), dans sa *Politique nationale de lutte à l'itinérance*, présente l'itinérance comme une situation produite par une combinaison de facteurs structurels et individuels inscrits dans le parcours de vie des personnes, menant à un processus de rupture sociale. Elle se manifeste par des difficultés à obtenir ou à maintenir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre. Plus spécifiquement, pour les femmes, la situation d'itinérance se révèle marquée par une grande complexité, non seulement en raison de la multiplicité des circonstances pouvant exacerber les épisodes d'instabilité résidentielle, mais aussi, en raison de sa dimension souvent cachée (Conseil des Montréalaises, 2017 ; Gélinau *et al.*, 2008). S'ajoute à cela les préoccupations énumérées par Gregory (2001) face à l'insécurité du lieu de résidence des femmes victimes de violence de la part de partenaires intimes. Considérant la complexité et la pluralité des expériences de violence vécues par les femmes, il devient crucial d'analyser leurs parcours de vie, en tenant compte des mécanismes structurels et des rapports de pouvoir qui structurent les périodes clés de leurs trajectoires qui concourent à leur passage à l'itinérance.

Les femmes feraient plus spécifiquement l'objet d'une violation de leurs droits d'accès au logement (RAPSIM, 2015). Une synthèse des connaissances menée par la Société d'habitation du Québec (SHQ, 2012) indique que les femmes présentent des besoins deux fois plus élevés que les hommes en matière de logement, notamment parce qu'elles se trouvent dans une grande instabilité sur le marché du travail, occupant des emplois à temps partiel et à faible revenu (MSSS, 2014 ; Fleury et Fortin, 2006). D'autres dimensions structurelles, telles l'exclusion liée à la présence des enfants ainsi qu'une discrimination ethnique, culturelle et religieuse, participent à la violation des droits des femmes (RAPSIM, 2015). Ainsi, des femmes immigrantes, dont plusieurs doivent composer avec des barrières linguistiques et un statut d'immigration précaire, paraissent d'autant exposées à une instabilité résidentielle dès lors qu'elles envisagent de quitter le foyer familial (Lamboley, Jimenez, Cousineau et Pontel, 2014 ; Thurston *et al.*, 2013). Ces dimensions structurelles se voient exacerbées par les rapports inégalitaires qui fragilisent le positionnement social des femmes (Watson, 2016 ; Gélinau *et al.*, 2008), accroissant leur risque d'être victimes de violence de la part de partenaires intimes et, par le fait même, d'effectuer un passage à l'itinérance (Murray, 2011).

[Le passage des femmes vers l'itinérance – un processus marqué par la violence de la part de partenaires intimes et les violences faites aux femmes](#)

Peu de travaux de recherche portant sur l'itinérance des femmes ont été réalisés à partir d'une méthodologie et d'une analyse féministe intersectionnelle. Ainsi, jusqu'à tout récemment, tant dans la *Politique nationale de lutte contre l'itinérance* (Gouvernement du Québec, 2014), que dans différents travaux de recherche, les violences faites aux femmes ont été reléguées tantôt à des difficultés d'ordre individuel, tantôt à des problèmes relationnels. Par exemple, le passage à l'itinérance est présenté comme le produit d'un « cumul de difficultés relationnelles » que les femmes ont affrontées tout au long de leur parcours de vie (Roy et Hurtubise, 2007). Durant l'enfance, il est attesté que ces difficultés prennent la forme de négligence ou de maltraitance, d'exposition à la violence, d'un désengagement parental et de conflits familiaux (Richards *et al.*, 2010 ; Novac, 2006 ; Padgett *et al.*, 2006 ; Hyde, 2005 ; Robert *et al.*, 2005). En ce qui a trait aux femmes adultes, les auteur.e.s identifient le divorce ou la séparation comme un facteur associé à l'itinérance des femmes (Roy et Hurtubise, 2008), sans égard au contexte dans lequel la rupture s'inscrit.

D'autres études positionnant les violences au centre de leurs analyses attestent que les violences vécues, tant en milieu familial (Murray, 2011 ; Richards *et al.*, 2010) que dans le cadre des relations intimes (Watson, 2016 ; Petering *et al.*, 2014), sont des facteurs associés au passage à l'itinérance chez les femmes. Dans une étude, Adams *et al.* (2013) montrent que les femmes subissant de la VPI voient leurs conditions socioéconomiques précarisées jusqu'à trois ans après la séparation d'avec leur partenaire. Le passage à l'itinérance est aussi présenté comme une stratégie de survie mobilisée délibérément par les femmes, pour échapper à cette violence (Flynn, 2015 ; Tutty *et al.*, 2013), les amenant à changer systématiquement et volontairement de lieu pour éviter que leur partenaire ne les retrouve.

Malgré le fait que la plupart des travaux étudient en silo les différents contextes menant les femmes à l'itinérance, certaines études pointent vers une intersection des dimensions structurelles et familiales pour expliquer l'articulation entre la VPI et le passage à l'itinérance (Flynn *et al.*, 2018 ; Richards *et al.*, 2010). Les travaux de Richards *et al.* (2010) montrent que la violence de la part de partenaires intimes et la précarité économique placent les femmes en situation de dépendance envers le partenaire et entravent la recherche de soutien, provoquant ainsi le passage à l'itinérance. C'est, encore une fois, la complexité des parcours qui est ici dévoilée.

La violence de la part de partenaires intimes - au cœur de la situation d'itinérance chez les femmes

Une fois les femmes en situation d'itinérance, la violence de la part de partenaires intimes constitue l'une des expériences marquantes de leur parcours de vie (Roberge-Remigi, 2016 ; Meinbresse *et al.*, 2014 ; Murray, 2011 ; Padgett *et al.*, 2006). Les femmes, surtout les plus jeunes, apparaissent comme étant la population en situation d'itinérance la plus vulnérable, en raison notamment des risques de re-victimisation sexuelle auxquels elles sont exposées (Barkin *et al.*, 2003 ; Ensign et Panke, 2002). En effet, les filles et les femmes en situation d'itinérance sont significativement plus à risque de subir de la VPI que les garçons et les hommes (Rew, Taylor, Seehafer *et al.*, 2001 ; Tyler, Hoyt, Whitbeck et Cauce, 2001). Les femmes issues de la diversité sexuelle et de genre, qui sont surreprésentées parmi les populations itinérantes, seraient encore plus à risque de vivre cette violence (Weinrich *et al.*, 2016 ; Ream et Forge, 2014 ; Gattis, 2013). Pour expliquer la VPI vécue par les femmes en situation d'itinérance, des chercheurs soulignent que l'expérience de celles-ci est caractérisée par des difficultés à accéder à des espaces sécuritaires, comme un logement à prix modique ou un hébergement d'urgence (Ream et Forge, 2014 ; Fitzpatrick et Stephen, 2013 ; Mills 2013 ; Murray, 2011). L'accès à un lieu sécuritaire paraît d'autant plus difficile pour plusieurs femmes immigrantes qui doivent aussi faire face à des barrières linguistiques et à la méconnaissance des réseaux d'aide disponibles (Lamboley *et al.*, 2014 ; Thurston *et al.*, 2013 ;).

Les femmes en situation d'itinérance mettent en place différentes stratégies pour se protéger de la violence. Par exemple, certaines femmes, qui vivent leur itinérance dans la rue, vont marcher ou se déplacer constamment, afin de réduire les risques de victimisation (Roberge-Remigi, 2016). Aussi, si plusieurs études épidémiologiques (Fazel *et al.*, 2014 ; Rhodes *et al.*, 2012 ; Chen *et al.*, 2004) montrent le lien entre l'itinérance et la consommation de substances psychoactives, des études qualitatives révèlent que cette pratique pourrait plutôt se révéler une stratégie des femmes pour surmonter les souffrances et les difficultés associées aux violences qu'elles ont vécues antérieurement et continuent possiblement de vivre (Tutty *et al.*, 2013). L'établissement d'un lien intime avec un partenaire (Watson 2016 ; Côté *et al.*, 2013 ; Murray 2011) apparaît aussi comme une stratégie déployée par plusieurs femmes pour surmonter les conditions de vie difficiles liées à l'itinérance. En situation de rue, lieu de reproduction des inégalités de genre (Côté *et al.*, 2017 ; Flynn, 2015 ; Wesely, 2009) par l'entremise d'une organisation économique dominée par les hommes (Walls et Bell, 2011 ; O'Grady et Gaetz, 2009 ; Shannon *et al.*, 2008), les femmes sont particulièrement susceptibles d'y vivre à nouveau de la violence. Dans ce contexte, les partenaires intimes masculins peuvent adopter des rôles associés à la masculinité hégémonique et se montrer dominants et violents envers les femmes en situation d'itinérance (Dej, 2018 ; Watson, 2016 ; Petering *et al.*, 2014 ;).

De la même façon, la précarité des conditions économiques associées à l'itinérance conduirait certaines femmes à retourner auprès de leur conjoint ayant des comportements violents, pour ainsi stabiliser leurs conditions de vie (Tutty *et al.*, 2013). Au vu de la complexité des rapports de pouvoir engagés dans la production de l'itinérance des femmes et de la singularité de leurs parcours, il nous est apparu nécessaire de retracer les parcours de vie de femmes concernées par ces deux problématiques.

Cadre théorique

Ce projet s'inscrit dans le paradigme féministe de l'intersectionnalité (Hancock, 2007 ; Collins, 2000). Il s'agit d'une perspective intégrative de la domination qui postule que les oppressions subies par les femmes, comme celles au cœur de cette action concertée, sont nombreuses et ne peuvent pas être considérées séparément ou de façon additive (Bilge, 2010 ; 2009). Parmi les différentes grilles d'analyse existantes pour dégager une analyse multiniveau des récits des femmes marginalisées, celle expérimentée au fil du temps par la chercheuse principale a été retenue (Flynn *et al.*, 2016 ; Caron et Damant, 2014 ; Chbat *et al.*, 2014 ; Flynn *et al.*, 2014). Ainsi, la reproduction des rapports sociaux de pouvoir dans ses dimensions représentationnelle (Yuval-Davis, 2016), institutionnelle (Foucault, 1975), quotidienne (Scheper-Hughes et Bourgois, 2004) et intersubjective (Yuval-Davis, 2016) est au cœur de l'analyse de cette étude. La dimension représentationnelle fait référence aux extraits qui montrent les idéologies, présentes dans la société et la culture dominantes, qui sont véhiculées par les participantes et leur entourage et qui font pression sur les femmes. Cette dimension est liée aux trois autres puisqu'elle est en toile de fond des rapports sociaux de pouvoir qui y sont reproduits (Bourdieu, 1980). La dimension institutionnelle inclut les extraits où les participantes discutent des lois, des politiques et des pratiques ayant contribué à les exclure ou à les contrôler. Elle intègre également leurs interactions difficiles avec les établissements de santé et de services sociaux (Lagraula-Fabre, 2005) et l'appareil judiciaire (Flynn, 2015 ; Campbell *et al.*, 2009). Enfin, la dimension quotidienne comprend les manifestations des rapports sociaux de pouvoir dans les relations interpersonnelles et les interactions de la vie quotidienne (Bilge, 2015 ; Scheper-Hughes et Bourgois, 2004 ; Collins, 2000), comme dans le cadre d'une relation conjugale ou au sein de la famille. Cette dimension comprend également les comportements de l'entourage visant à banaliser les violences subies ou à reléguer les femmes à une position subalterne. L'analyse réalisée dans le cadre de cette étude s'intéresse également à la dimension intersubjective reflétée par les extraits dans lesquels les participantes acceptent, refusent ou négocient certains rapports sociaux, identifications ou rôles qui leur sont « imposés ». Cette dimension a été pertinente dans le cadre de la présente étude, lorsqu'elle a été mise en dialogue avec la dimension représentationnelle, pour comprendre les processus de réflexion des participantes par rapport à la violence subie, ou le sens qu'elles accordent à leur état de santé mentale ou à leur utilisation de substances psychoactives. Cependant, tel qu'expliqué ci-dessous, aux fins du présent rapport, seules les dimensions interpersonnelles et institutionnelles seront abordées.

Méthodologie

Cette étude s'inscrit dans une première phase de recherche-action où la circularité des processus de recherche et la co-construction des savoirs sont mises de l'avant (Reason et Bradbury, 2001). Réalisée par des chercheur.e.s universitaires, des chercheur.e.s-étudiant.e.s, deux expertes de vécu et des chercheuses-partenaires en provenance de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF), du Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ) et du Réseau des Tables régionales des groupes de femmes du Québec (RTRGFQ), cette étude qualitative a été facilitée par Relais-femmes, un organisme de liaison et de transfert de connaissances qui favorise les projets de recherche-action et de recherche-intervention entre les milieux de pratique et universitaires.

Recrutement et collecte des données

La première phase de l'étude, réalisée entre janvier 2018 et juin 2019, a permis de mener 46 entretiens de type récits de vie auprès de femmes dans huit régions administratives de la province¹. Ces femmes ont été recrutées parmi les ressources membres des Tables régionales des groupes de femmes, de la FMHF et du RSIQ. Afin de privilégier l'hétérogénéité des expériences, l'échantillon a été constitué à partir des critères d'inclusion suivants : 1) s'identifier comme une femme âgée de 18 ans ou plus, 2) avoir vécu de la violence (physique, psychologique, verbale, sexuelle, économique ou spirituelle) de la part d'un.e partenaire intime dans les cinq dernières années, et 3) avoir vécu une ou plusieurs situations d'itinérance parmi les suivantes : avoir été hébergée chez des membres de sa famille ou chez des ami.e.s, avoir effectué un ou plusieurs séjours dans une maison d'hébergement ou un refuge d'urgence, avoir éprouvé de la difficulté à payer son logement, avoir craint de le perdre ou avoir été sans-abri. Les entrevues ont été d'une durée entre deux et quatre heures. Les participantes complétaient alors avec une membre de l'équipe de recherche, toujours une femme, un calendrier historique de vie situant des éléments marquants de leurs trajectoires en lien avec les violences et l'itinérance. Elles ont abordé différents thèmes, tels les formes de violence subies, les différentes réactions de leur entourage face à ces violences, les situations d'itinérance qui y ont été associées, les stratégies de survie et de protection développées, les obstacles rencontrés dans le déploiement de ces stratégies et leurs démarches de demande d'aide. D'autres trajectoires estimées importantes et significatives pour les participantes ont également été documentées, comme les éléments liés à leur état de santé physique et mentale, à la maternité, à la consommation de drogues et d'alcool, de même que leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Avec l'accord des participantes, les récits de vie ont été transcrits intégralement, anonymisés et schématisés de façon diachronique à l'aide d'un logiciel qui permet de constituer des chronologies (frisechronos.fr).

La deuxième phase de l'étude a permis de sonder près de 200 intervenant.e.s dans le cadre de 10 groupes de discussion. Un groupe a été réalisé dans chacune des régions étudiées, sauf à Montréal². Un groupe de discussion a aussi été conduit dans le cadre de la réunion des maisons membres de la FMHF, et un autre dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du RSIQ, deux partenaires du projet. Enfin, le nombre de participant.e.s dans la région de Québec a justifié la tenue de deux groupes de discussion, pour un total de dix entrevues. Ces groupes de discussion ont permis dans un premier temps aux participant.e.s de s'approprier les résultats de la première phase de l'étude, de les commenter et de les bonifier. Les participant.e.s ont également été invité.e.s à s'exprimer sur les services disponibles pour les femmes dans leur région ou offerts par leur regroupement d'organismes, de même que sur les enjeux sociaux, politiques et économiques qui structurent leurs réseaux de service et les conditions de vie des femmes qu'ils rencontrent. Les résultats présentés dans ce rapport émergent surtout des entrevues réalisées auprès des femmes. La mise en dialogue des récits des participantes avec les propos des intervenant.e.s rencontré.e.s amène, dans certains cas, un éclairage pertinent sur le réseau d'aide, notamment.

S'ajoutent à la tenue des groupes de discussion, une activité d'appropriation des résultats avec la permanence de Relais-femmes, l'organisme assurant la liaison du projet, et une autre, avec les représentantes de chacune des 17 tables régionales de groupes de femmes de la province. Ce deuxième

¹ Les régions de Montréal, de la Mauricie, de la Montérégie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie, de la Côte-Nord, de Lanaudière et de la Capitale-Nationale ont été identifiées à la suite des analyses statistiques réalisées sur les données recensées par la Fédération d'hébergement pour femmes du Québec entre 2011 et 2016 (N = 14 775 hébergements), en tenant compte également des rapports régionaux sur l'égalité homme-femme réalisés par le Conseil du statut de la femme (2015) et des besoins prioritaires établis par les Tables régionales de groupes de femmes.

² Il est possible que la sursollicitation des actrices de cette région pour différentes recherches ait joué en défaveur du projet, car malgré quelques tentatives, nous n'avons pas réussi à mobiliser les actrices afin qu'elles participent à un groupe de discussion.

atelier a permis de codifier les résultats de la recherche relatifs aux violences institutionnelles, à l'intérieur de droits fondamentaux ayant été bafoués. Cet exercice sera réinvesti en conclusion du rapport.

Analyse des données

Tant les récits de vie des femmes que les groupes de discussion réalisés auprès des intervenant.e.s ont été transcrits dans leur intégralité et ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique codifié à l'aide du logiciel N'Vivo. Les récits de vie des 46 participantes ont été codifiés à partir d'une grille d'analyse féministe intersectionnelle utilisée dans d'autres études menées par des membres de notre collectif (Flynn *et al.*, 2016 ; Caron et Damant, 2014 ; Chbat *et al.*, 2014 ; Flynn *et al.*, 2014). La grille de codification s'articulait autour des quatre dimensions théoriques décrites précédemment, soit les dimensions représentationnelles (Yuval-Davis, 2016), institutionnelles (Foucault, 1975), quotidiennes (Scheper-Hugues, 2004) et intersubjectives (Yuval-Davis, 2016). Elle comportait également des catégories permettant de décrire les différentes formes de violence subies par les femmes au cours de leur vie, les situations d'itinérance vécues, de même que les stratégies déployées par elles pour surmonter les violences ou pour stabiliser leurs conditions de vie. Le recours aux différents services et les expériences de dénonciation auprès des membres de la famille et des proches ont aussi été codifiés. Les groupes de discussion ont pour leur part été codifiés de manière à identifier les éléments de conjoncture économique, sociale et politique qui structurent l'organisation des services, le marché du logement et l'insertion sociale et professionnelle des femmes dans leur région.

Description des participantes

Les participantes rencontrées étaient âgées entre 20 et 81 ans au moment de l'entrevue. Cette étendue s'est révélée favorable afin de documenter les rapports sociaux de pouvoir liés à l'âge. De ce nombre, 37 ont abordé leur expérience de la maternité. Alors que la question de la santé physique n'était pas au cœur des priorités de la recherche, 23 participantes ont abordé une condition les ayant placées de manière temporaire ou permanente en situation de handicap³. Aussi, 29 participantes ont abordé avec l'équipe de recherche leur état de santé mentale, 20 d'entre elles nommant un diagnostic de santé mentale dont la dépression (6), le trouble de la personnalité limite (4), la bipolarité (2), et le stress post-traumatique (2). Ainsi, des enjeux liés au capacitisme ont pu être documentés à titre de résultats émergents. Au total, 32 participantes se sont exprimées sur leur consommation de drogues ou d'alcool, alors que 12 participantes ont confié avoir eu un parcours dans l'industrie du travail du sexe/prostitution. Malgré une sensibilité de l'équipe de recherche pour l'inclusion de voix moins entendues, seulement cinq femmes issues de la diversité sexuelle et de genre, six femmes noires ou racisées (incluant cinq femmes ayant eu un parcours migratoire dont deux demanderesse d'asile et deux parrainées) et trois femmes autochtones ont été rencontrées. Il s'agit d'une importante limite de l'étude, sachant que le collectif de recherche inscrivait aussi cette étude dans une épistémologie féministe des savoirs situés (Harraway, 1988). Cette posture porte une attention particulière aux angles morts qui permettraient de mieux comprendre les expériences *in situ* des femmes violentées ayant vécu des situations d'itinérance, et des pratiques d'intervention qui y sont associées. Bien que quelques résultats présentés dans ce rapport illustrent certaines expériences de violences institutionnelles subies par ces participantes, ceux-ci sont insuffisants pour saisir l'ensemble de l'expérience de ces femmes.

Résultats

Face à un corpus de données d'une grande richesse, après l'analyse du matériel, le collectif de recherche a dû sélectionner certains thèmes prioritaires au détriment d'autres parmi une vingtaine de pistes d'analyses pertinentes. Les objectifs de cette action concertée nous ont conduit à nous pencher d'abord sur

³ L'expérience spécifique de ces participantes est peu abordée dans ce rapport mais elle fait l'objet d'un article soumis ayant été réalisé dans le contexte d'un stage d'initiation à la recherche (Godin et Flynn, soumis)

l'identification de différentes « trajectoires types » de passage vers l'itinérance, à partir des reconstitutions des parcours de vie des 46 participantes. Ces parcours témoignent de la grande hétérogénéité et de la complexité des situations de violence vécues par les femmes rencontrées. S'il a été possible d'identifier quatre « trajectoires types », témoignant de la façon dont l'itinérance est entrée dans la vie des participantes et comment la VPI s'entremêle à un parcours d'itinérance, il apparaît qu'une même femme peut ensuite glisser d'une trajectoire vers une autre au cours de sa vie. Ainsi, ces trajectoires ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives. Elles témoignent surtout des moments d'entrée en situation d'itinérance, lesquels sont plutôt diffus et s'inscrivent le plus souvent dans des contextes où les femmes déploient des stratégies pour se protéger des violences vécues. Notons également que les participantes, par la stratégie de recrutement déployée dans cette action-concertée, ont toutes été rencontrées dans un moment où elles tentaient de stabiliser leurs conditions de vie. Dans cette optique, il importe de ne pas percevoir ces trajectoires comme étant hermétiques ou déterministes. Enfin, si quelques participantes ont pu vivre dans la rue et ont pu à certains moments se retrouver en situation de rupture sociale, la grande majorité d'entre elles présentaient des trajectoires d'itinérance qui montrent tous les efforts déployés pour (re)créer ou maintenir des liens sociaux. Ce constat soulève différentes réflexions sur la justesse du concept de rupture sociale pour définir l'itinérance telle que vécue par les femmes ayant participé à cette étude, alors qu'il s'agit d'un élément central de la définition de l'itinérance mise de l'avant dans la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* (Gouvernement du Québec, 2014). Cette section de résultats commence par la présentation des quatre profils de trajectoire identifiés.

Un autre fait saillant de cette action-concertée concerne le manque de ressource pour répondre dignement et convenablement aux demandes d'aide et d'hébergement, dans les différentes régions étudiées. Dans ce contexte, il est apparu que les femmes vivant des situations de violence et d'itinérance peinent à obtenir de l'aide qui répond à leurs besoins, surtout lorsqu'elles présentent des enjeux de santé mentale ou qu'elles consomment drogues ou alcool. Aussi, il est apparu que plusieurs participantes n'ont pas obtenu le soutien sollicité lorsqu'elles ont tenté de sortir d'un contexte de violence, qu'il s'agisse de violences vécues dans l'enfance dans leur contexte familial, ou bien, à l'âge adulte, dans le cadre d'une relation intime. Plus précisément, le manque de reconnaissance des mauvais traitements (physiques, psychologiques ou sexuels) subis dans l'enfance, de même que l'absence de dépistage des situations de contrôle coercitif (Stark, 2007) ont représenté des obstacles importants du point de vue des femmes. Ces barrières, que notre collectif de recherche présente sous l'angle des violences institutionnelles, ont tantôt contribué à produire des situations de grande précarité et d'itinérance, tantôt favorisé un retour dans un contexte de violence. Ces violences institutionnelles seront présentées dans un deuxième temps.

Enfin, les données ayant été colligées sur un vaste territoire, certaines spécificités régionales importantes ont été dégagées. Qu'il s'agisse d'enjeux relatifs à la disponibilité et à l'organisation des services, au respect de la confidentialité et à la collaboration entre les ressources, ou bien, d'éléments de conjoncture socioéconomique qui structurent l'emploi et le logement, notre collectif de recherche est sensible au fait que les recommandations formulées dans le cadre de ce rapport doivent être adaptées aux besoins et aux réalités régionales. Ceci étant, et bien que nos analyses en ce sens se poursuivent, des bilans régionaux, réalisés à partir d'une synthèse des résultats émergeant des récits de vie des participantes et des groupes de discussions ont été réalisés et seront diffusés dans les régions concernées par l'étude, de même que dans le cadre des activités de mobilisation des connaissances de cette *Action concertée*.

1. L'identification de quatre « trajectoires types » marquant le passage vers l'itinérance

L'analyse des données a montré que 25 des 46 femmes ayant participé à l'étude ont vécu un passage vers l'itinérance en amont d'une trajectoire de violence de la part de partenaires intimes. La trajectoire intime discontinue de ces femmes est marquée par un cumul des relations de courtes durées entrecoupées de période d'itinérance (Trajectoire #1). Toutes les vingt et une autres participantes ont pour leur part vécu

un passage vers l'itinérance, conséquemment à une longue relation intime significative. Les trajectoires de ces femmes se déclinent selon trois configurations. Pour sept d'entre elles, la situation d'itinérance a été induite par la violence du conjoint (trajectoire #2). Pour six autres, la situation d'itinérance a été produite par les très nombreuses tentatives de quitter cette relation violente (trajectoire #3). Enfin, pour un dernier sous-groupe de huit femmes, le passage vers l'itinérance s'est effectué après la rupture définitive, conséquemment à la violence post-séparation et à la dégradation de leurs conditions de vie (trajectoire #4). Ces trajectoires sont résumées au tableau 1⁴.

Tableau 1 Synthèse des 4 trajectoires montrant le passage vers l'itinérance et ses liens avec la violence de la part de partenaires intimes

Type de trajectoire	N=46	Description
Trajectoire 1	25	Plusieurs relations intimes violentes de courte durée imbriquées dans un parcours d'itinérance débutant vers la fin de l'adolescence.
Trajectoire 2	7	Situations d'itinérance produites dans le cadre d'une longue relation intime significative violente – Violence économique ou levier de contrôle de la part du partenaire.
Trajectoire 3	6	Situations d'itinérance produites dans le cadre d'une longue relation intime significative violente – Produit des différentes tentatives pour quitter la relation violente.
Trajectoire 4	8	Situations d'itinérance à la sortie d'une longue relation intime significative violente – Produit de l'appauvrissement qui s'ensuit et de la violence postséparation.

1.1 Trajectoires 1 – Un passage hâtif vers l'itinérance suivi d'une succession de courtes relations intimes violentes

Sans homogénéiser le parcours des 25 femmes dont le parcours de vie s'inscrit dans cette trajectoire, il apparaît que celle-ci regroupe des participantes aux prises avec un parcours de vie marqué par des violences s'étant d'abord manifestées dans leur milieu familial, dès l'enfance. En plus des mauvais traitements physiques vécus par la majorité des participantes dont le parcours suit cette trajectoire (n=18), l'expulsion du domicile familial (n=9), les agressions sexuelles dans l'enfance (n= 10) et l'exposition à la violence conjugale dans l'enfance (n=12) constituent autant de manifestations de violences vécues tôt dans la vie de ces femmes. Au total, 11 participantes ont fait l'objet d'un placement au sein des services de *Direction de la protection de la jeunesse*, et 4 autres sur l'ordre d'un médecin, dans une unité de soins psychiatriques. Leurs récits montrent des trajectoires de placement institutionnel très discontinues, entre l'hôpital, les services de protection de l'enfance et le milieu familial, comme l'évoque Nina⁵ :

⁴ Ces « trajectoires types » sont aussi présentées de manière plus détaillées dans un chapitre de livre (à paraître) portant sur la violence conjugale et dirigé par un collectif, dans le cadre du Partenariat TRAJETVI.

⁵ Afin d'assurer l'anonymat des participantes, les prénoms ont été remplacés par un pseudonyme au moment de la transcription.

J'ai été en famille d'accueil, en foyer de groupe, en centre d'accueil fermé, en centre d'accueil ouvert. J'ai fait des appartements supervisés. Je suis même allée en psychiatrie pendant quatre jours. **(Nina, 33 ans, Montérégie)**

Pour la plupart, leur trajectoire de placement au sein de la DPJ s'est poursuivie jusqu'à l'obtention de la majorité et les impacts de ce parcours de vie auraient conduit 15 des 26 participantes vers une trajectoire en psychiatrie, à l'âge adulte. Si plusieurs études ont révélé que la sortie des institutions est un point de bascule pour un passage vers l'itinérance chez les jeunes (Flynn *et al.*, 2017 ; Nichols *et al.*, 2017 ; Gaetz, O'Grady, Kidd et Schwan, 2016), pour de nombreuses participantes de cette étude, elle a aussi été un moment propice au développement d'une première relation intime violente. Le témoignage de Maxim exprime notamment cette réalité. En effet, sa première relation, qui l'a conduite à effectuer quelques séjours en maison d'hébergement pour femmes violentées, s'est notamment développée dans l'objectif d'avoir un endroit où loger à sa sortie des centres jeunesse. Questionnée sur le contexte de cette première relation amoureuse, elle répond :

[C'était] à 18 ans, quand je suis sortie des centres jeunesse. Je n'avais pas de place où aller. J'étais comme dans la rue [...]. Elle avait 29 ans quand je l'ai connue. Moi j'avais 18 [...] C'est pour ça que j'étais avec. **(Maxim, 21 ans, Saguenay-Lac-Saint-Jean)**

L'affiliation avec un partenaire intime est une stratégie couramment utilisée par les jeunes en situation d'itinérance afin d'obtenir une certaine forme de protection, ou pour avoir un toit où loger temporairement (Speedlin *et al.*, 2020 ; Blais *et al.*, 2012). La menace d'un retour vers l'itinérance représente néanmoins un levier important dont jouissent ces partenaires pour exercer du pouvoir et du contrôle sur les jeunes femmes, les plaçant ainsi dans des situations où elles sont susceptibles de subir des violences. Si Oudshoorn *et al.* (2020) montrent la nécessité de déployer différentes approches préventives de l'itinérance dans le passage à la vie adulte à la sortie des institutions (), il importe que ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle et prennent en considération l'impact des violences interpersonnelles et structurelles subies par les jeunes femmes (Phipps *et al.*, 2019). Or, les recommandations récentes formulées par l'*Étude québécoise sur le devenir des jeunes placés* (Leroux *et al.*, 2020) visant à étendre le soutien offert par la *Direction de la protection de la jeunesse* jusqu'à l'âge de 21 ans, afin de prévenir l'itinérance, ne considèrent pas les spécificités liées au genre.

1.2 Trajectoires #2 – Lorsque la situation d'itinérance est produite par le contrôle du conjoint

Pour les trajectoires #2, #3 et #4, le passage vers l'itinérance s'est effectué pendant, ou subséquemment à une relation intime significative violente de longue durée. Cette deuxième trajectoire, représentant l'expérience de sept femmes participant à cette étude, est caractérisée par une situation d'itinérance directement produite par le contrôle du conjoint. Le parcours de ces femmes se démarque de ceux des femmes qui s'inscrivent dans les trajectoires #3 et #4 par la rapidité et l'intensité avec lesquelles la VPI s'est installée, dès le début de la relation.

Y'installe ses filets. Et là, je le comprends vingt ans plus tard tout ça, y'installe ses filets [...]. Avec les années, j'ai compris qu'il n'y avait pas nécessairement de l'amour. J'ai compris que ça aurait dû être une relation de quelques mois, peut-être une année. Mais ça n'aurait jamais dû devenir ce conjoint-là. Mais parce que y'a été rapide sur la gâchette pis là les choses se sont... Ça a monté en épingle. **(Roxane, 38 ans, Mauricie)**

Les formes de violences physique et psychologique sont parmi les plus présentes et l'escalade de la violence et mène souvent à des violences physiques extrêmes, où certaines ont craint pour leur vie, parfois dès les débuts de la relation alors qu'elles sont jeunes, au début de la vingtaine.

Ben y'arrive dans le garage, il me pogne par les cheveux, solide, y pogne la massue, j'étais sûre qu'y me fracasserait la tête. J'étais sûre sûre sûre. Mais finalement, j'ai juste saigné du nez, toute sur ma veste, aye j'avais mal à tête là. Pis je pense qu'il m'a pété de quoi dans jambes, ben peut-être pas pété, mais foulée...en tout cas ça faisait mal. Tout ça pour dire : « là tu vas rentrer dans maison, tu vas aller prendre ta douche, tu vas revenir avec un sourire pis tu vas venir fêter ma fête, tu vas être heureuse c'est tu clair ? »(Andréa, 28 ans, Montérégie)

L'itinérance vécue par ces femmes au cours de la relation est fortement caractérisée par de nombreux déménagements causés par leur partenaire. Alors que certaines mentionnent avoir déménagé chaque année, parfois plus d'une fois, d'autres estiment avoir été maintenues dans des endroits insalubres où les conditions de vie sont devenues extrêmement difficiles. Andréa, après avoir raconté avoir vécu 10 mois dans un environnement insalubre en raison de l'élevage de chiens de son partenaire, décrit une période où elle et son conjoint déménageaient tous les trois mois. Voici l'histoire d'un de ces déménagements :

Le soir, à minuit et demi, je perds mes eaux, fait que je m'en vais à l'hôpital [...]. Mais, je suis partie à l'hôpital j'étais à un appart, puis cette nuit-là, il m'a réaménagée dans l'autre appart. Fait que, quand je suis ressortie de l'hôpital, on était dans un autre appart. (Andréa, 28 ans, Montérégie)

Roxane (38 ans) compte, pour sa part, 12 déménagements vécus avec son conjoint, loin de tout son réseau social.

Se dégage aussi de l'analyse que des violences économiques utilisées par les partenaires intimes sont des stratégies de contrôle pour isoler davantage les participantes et les empêcher d'accéder au marché de l'emploi. Ces participantes présentent d'ailleurs des trajectoires d'emploi très discontinues. Des femmes dont les parcours suivent cette trajectoire ont raconté avoir vécu des violences économiques qui ont fait en sorte qu'elles ont perdu leur logement, soit en étant expulsées par le propriétaire, soit parce qu'elles ont dû quitter face à l'impossibilité de payer le loyer, responsabilité souvent assumée par le partenaire. Cette trajectoire, bien que présentée seulement par quelques participantes de l'étude, nous apparaît un résultat de recherche novateur, dans la mesure où tant les écrits québécois sur la VPI, que ceux sur l'itinérance des femmes n'abordent pas la façon dont les violences économiques subies dans une relation peuvent se traduire par des situations d'itinérance.

1.3 Trajectoires #3 – Lorsque la situation d'itinérance est produite par les nombreuses tentatives pour quitter un.e partenaire.

Contrairement à la trajectoire précédente, le contrôle du conjoint s'installe ici graduellement et de manière insidieuse tout au long de la relation intime et les formes de violence rapportées par ces participantes (6) révèlent principalement de la violence psychologique et économique. Pour plusieurs, c'est la non-reconnaissance d'un vécu de contrôle coercitif (Stark, 2007) qui est venue complexifier leurs trajectoires, alors que la violence subie est subtile et ne s'exprime pas à travers des comportements de violence physique, mais plutôt par diverses stratégies de contrôle. Ces violences ont tantôt été sous-estimées, car invisibles sur le corps des femmes, ou tantôt pas détectées par les professionnel.le.s consulté.e.s. Pour Lucille (60 ans), la recherche d'aide s'est soldée par une inaccessibilité à des services, puisqu'elle n'avait subi ni violence criminelle ni violence laissant des marques physiques. Ceci étant, elle n'a pas été évaluée comme une victime de violence conjugale. Scénario similaire pour Rilke (27 ans), dont l'expérience de violence n'a pas été reconnue comme telle puisqu'elle n'avait pas été victime de violence physique, alors qu'elle présentait clairement des conséquences psychologiques de la violence conjugale. Rolande témoigne également :

Mais ça a été plutôt, ça jamais été vraiment une vie de couple normale, parce que c'était mon sauveur, c'était mon ange gardien, mon protecteur, comme un père. Il me paternait. Pis j'aimais

ça, pis il me laissait libre de tout ce que je voulais, il me laissait libre de faire tout c'que j'voulais. [...] Mais sans m'en rendre compte, inconsciemment, j'me suis attachée à lui, j'me suis, j'suis devenue dépendante de lui, financièrement, émotionnellement, et cetera. Fait que c'est devenu, j'suis devenue comme coincée, à la longue, pis, j'me suis rendu compte que j'étais pu capable de me passer de lui, financièrement, émotionnellement. Parce qu'il venait me chercher tout le temps dans mes émotions. Y'était, en plus y'était jaloux, possessif, dominateur fait que moi [sourir] j'ai embarqué dans le pattern pis... Encore aujourd'hui, ben, j'suis partie, quand qu'on s'est marié... je l'ai quitté 7 fois, pour m'organiser et refaire ma vie. **(Rolande, 81 ans, Saguenay-Lac-Saint-Jean)**

Pour les participantes dont les parcours s'inscrivent dans cette trajectoire, les commentaires humiliants et dégradants sont particulièrement intenses et persistants. Ces femmes ne nomment à peu près pas d'épisodes de violence physique ou des agressions sexuelles. Le caractère plus diffus de la violence vécue rend certains leviers leur permettant de quitter la relation violente moins disponibles. Elles ne peuvent obtenir la protection des milieux policiers, et les violences subies sont peu reconnues par leur entourage et les services, d'où les nombreux allers et retours auprès de leur conjoint violent. Chez ces participantes, les situations d'itinérance se produisent lorsque les femmes tentent de mettre fin à la relation et de quitter le partenaire violent. On y voit donc un processus de rupture évolutive où les femmes font des allers-retours entre leur partenaire et des séjours dans les ressources d'hébergement, chez des amis.e.s ou des membres de la famille, et même parfois chez des agresseurs passés. Certaines femmes font de nombreux séjours dans les ressources d'hébergement, dont il est difficile d'estimer le nombre exact, sachant que, sans ces ressources, elles estiment qu'elles auraient été à la rue.

Je suis à la recherche d'un chez moi. Avant j'étais moins à la recherche parce que je n'étais pas consciente. Là je suis consciente fait que je cherche un chez moi puis... c'est ça. Mais rester dans des appartements quand on n'a pas, quand on n'a pas de... Comment on appelle ça ? De références, ce n'est pas facile. Puis tu sais on pourrait dire avec tout ce qu'on a fait, avec tout ce qu'on a vécu, on le mérite bien. Mais si on le mérite bien, pourquoi qu'on est 10 ans dans les maisons d'hébergement ? À un moment donné on a assez payé. **(Mylène, 53 ans, Montérégie)**

Vivant de nombreuses années dans un contexte de violence psychologique, toutes les femmes dont le parcours suit cette trajectoire ont abordé avec les membres de l'équipe de recherche leur état de santé physique et mentale. Nous reviendrons dans la section suivante sur les impacts de la non-reconnaissance de ce contrôle coercitif. Les extraits de témoignages présentés plus haut illustrent néanmoins les difficultés à mettre un terme à une relation abusive dans un contexte de contrôle coercitif. Les propos de ces femmes montrent la façon très habile dont les partenaires établissent et maintiennent leur contrôle, sans avoir à perpétrer des gestes de violence physique envers elles, rendant du même coup les manifestations de la violence invisibles pour les proches de ces femmes. Si seulement six participantes ont connu un premier passage vers l'itinérance en contexte de processus de sortie d'une relation de contrôle coercitif, vingt rapportent avoir subi cette forme de VPI au courant de leur vie. Le manque de reconnaissance de celle-ci s'est traduit par des situations d'itinérance marquées par de nombreux allers-retours entre des séjours chez des proches, ou dans des ressources d'hébergement, et le domicile familial. Il importe de noter que le contrôle coercitif est encore à ce jour méconnu au Canada et n'est pas inscrit au Code criminel comme c'est le cas en Angleterre ou en Irlande du Nord (Gill et Aspinall, 2020). Parce que le contrôle coercitif est en rupture avec une vision plus épisodique ou comportementale de la VPI, il s'avère que les autorités policières, les différent.e.s professionnel.le.s de la santé et des services sociaux n'ont souvent pas su dépister rapidement et adéquatement ces situations de violence.

1.4 Trajectoires #4 – Détérioration des conditions menant vers l'itinérance à la sortie de la relation violente

Cette dernière trajectoire se caractérise par la présence de différentes formes de violence souvent exacerbée par un tournant comme la maternité ou la perte d'un emploi. Ces femmes (8) arrivent généralement à mettre un terme définitif à la relation après quelques tentatives, alors qu'elles ont toutes elles-mêmes été exposées à la violence conjugale dans leur enfance. Cependant, la violence se révèle être particulièrement persistante. Après une période d'instabilité, Tara, une femme immigrante, a pu réintégrer son domicile, mais vit dans une insécurité constante et se trouve au bord du gouffre financier.

J'dois m'occuper des finances de la maison, j'dois la payer. Monsieur a arrêté de payer le VUS, même s'il s'était engagé devant la Cour. Mais comme il est à nos deux noms, ben ma cote de crédit aussi en mange un coup. Donc... puis... Là, il ne veut pas payer les taxes, malgré que c'est sa maison. Parce que j'ai décidé de rester ici, ben je dois m'en occuper. Donc la violence économique continue. Y'a de la violence pour la séparation... Y'essayait de rentrer à deux reprises. **(Tara, 40 ans, Capitale-Nationale)**

Dans cette trajectoire, l'itinérance est associée au processus d'appauvrissement vécu par les femmes une fois qu'elles ont quitté leur partenaire et qui résulte par le fait que plusieurs d'entre elles n'ont pas la capacité financière de se reloger, souvent en raison des violences économiques vécues durant la relation, ou à cause de la violence économique vécue en contexte post-séparation, ou parfois les deux. Pour d'autres, ce sont les coûts associés aux recours judiciaires pour la garde des enfants qui limitent leurs moyens

Donne-moi un esti de jugement qui est écrit que quand je vais avoir un verdict, monsieur reviendra pis demandera de nouveaux accès, mais que d'ici là, y'a pas le droit de voir sa fille, arrête de me faire venir pour rien. C'est moi qui paye, lui yé mort de rire moi chu rendu a plus que 25 000 \$ d'avocats. C'est moi qui rush, c'est moi qui est encore chez mes parents, pis après ça y me reproche d'être chez mes parents. Mais tu veux que je m'en sorte comment ? Tu veux que je m'en sorte comment ? **(Jasmine, 26 ans, Lanaudière)**

Enfin, il importe de mentionner que trois des cinq femmes immigrantes ayant participé à cette étude ont des parcours de vie au sens de la trajectoire #4, en raison notamment de la violence post-séparation perpétrée à leur égard par leur ex-partenaire et les membres de leur famille. Dans les services d'aide, ces femmes ont été confrontées au manque d'information concernant leurs recours pour sortir de la violence et les ressources disponibles pour personnes immigrantes pour stabiliser leurs conditions de vie.

Même quand je suis passée par [ressource pour les personnes réfugiées] au début, ils ne m'ont pas informée sur les services et les ressources disponibles, pour les personnes dans ma situation. On ne m'a jamais parlé des organismes qui pouvaient m'aider, du cycle de la violence. C'est ici [à la maison d'hébergement] que j'ai appris tout ça, on m'a aussi informée sur les autres organismes, les banques alimentaires, les services qui sont disponibles pour nous aider avec les vêtements, les meubles, etc. **(Mouna, 35 ans, Montréal)**

Si la violence post-séparation a été particulièrement structurante dans les parcours de vie des participantes dont le passage vers l'itinérance suit cette trajectoire, 32 femmes ont rapporté avoir subi de la violence post-séparation. Ces résultats viennent réaffirmer les connaissances existantes sur la violence post-séparation et l'importance que les politiques et les pratiques considèrent le fait qu'une rupture n'est pas toujours gage d'un arrêt de la violence (Mélan, 2019 ; Lapierre *et al.*, 2015 ; Rinfret-Raynor, Dubé *et al.*, 2008 ;). Ces résultats montrent également les conséquences économiques lourdes de la violence conjugale, lesquelles peuvent encore perdurer plusieurs années après la rupture (Adams *et al.*, 2018 ; 2013). Des réponses sociales insuffisantes pour prévenir un passage vers l'itinérance

2. Des violences institutionnelles qui (re)produisent des situations d'itinérance

La section de résultats qui suit présente différentes violences institutionnelles rapportées par les participantes et discutées dans le cadre des entrevues de groupe. Elle revient dans un premier temps sur le manque de reconnaissance des violences subies dans l'enfance, et des violences subies en contexte de contrôle coercitif (Stark, 2007). Elle présente également l'exclusion et la victimisation subies par les participantes ayant des enjeux de santé mentale ou consommant drogues et alcool pour arriver à surmonter les violences vécues ou la dureté de leurs conditions de vie. Elle se termine en abordant le manque de ressources pour répondre aux nombreux besoins identifiés par les femmes⁶.

2.1 (Dé)placées et protégées d'elles-mêmes – et non pas de la violence subie

Il importe tout d'abord de rappeler que près du quart des participantes (11) ont fait l'objet d'un placement institutionnel à l'adolescence, soit par la *Direction de la protection de la jeunesse*, ou sur l'ordre d'un médecin, dans une unité de soins psychiatriques. Ces participantes ont toutes subi une ou plusieurs agressions physiques ou sexuelles, ou bien de la négligence à l'enfance. Malgré des violences souvent subies sur une longue période, depuis l'enfance, ces participantes ont seulement attiré l'attention des services au début de l'adolescence lorsqu'elles ont fugué du foyer familial en raison de leur violence, lorsqu'elles ont adopté une attitude résistante ou lorsqu'elles ont commencé à faire usage de drogues ou d'alcool. Leurs récits, montrent des trajectoires de placement institutionnel très discontinues, entre l'hôpital, les services de protection de l'enfant et le milieu familial. Se sentant « garochée d'un bord et de l'autre » (Maxim, 21 ans), ces répondantes ont senti qu'elles avaient peu d'emprise et de contrôle sur leur vie. Par exemple, ayant été jugé « difficile », Alice (20 ans) a été déplacée dans six familles d'accueil différentes, ce qui a inévitablement compromis la possibilité d'établir un lien de confiance avec les milieux d'accueil durant toute son adolescence.

Par ailleurs, il est bien documenté que les femmes ayant subi des violences sexuelles dans l'enfance peuvent développer une attitude d'opposition et difficilement créer un lien de confiance avec les autres, surtout les intervenant.e.s (Gilbert *et al.*, 2017). Des participantes ont à cet égard nommé l'existence de pratiques abusives visant à les surveiller et à les contrôler, alors qu'elles n'ont pas abordé, avec l'équipe de recherche, les interventions qui ont été déployées pour les aider à surmonter toutes les violences qu'elles ont subies dans l'enfance. Ces pratiques, pour quelques-unes, ont motivé le recours à la fugue, ce qui s'est soldé par des mesures institutionnelles encore plus restrictives. Maxim (21 ans) décrit cette expérience des centres d'accueil en disant que « C'est d'la marde, c'est la pire marde sérieux. J'aimais autant mieux être à l'hôpital ». Pour d'autres, ce sont les familles d'accueil où elles étaient placées par ces mêmes services de protection de l'enfance qui représentaient un environnement étouffant.

Il y a une famille d'accueil où je me sentais tellement mal. Parce qu'on était huit filles, quatre par chambre [...], fait que j'ai demandé à changer de place [...]. J'ai rencontré ma TS qui avait dit qu'il fallait que je reste là, même si je n'étais pas bien. J'ai dit : « Bien d'abord, je vais fuir ! Vous allez me mettre en centre d'accueil. » [...] Puis j'ai fugué, mais pas pour fuguer, c'était juste pour qu'ils me changent de place. **(Gabrielle, 35 ans, Montérégie)**

Ces récits font, encore une fois, écho à nos travaux précédents dans lesquels nous proposons une analyse féministe du « traitement » subi par les adolescentes dans les services de la *Direction de la protection de la jeunesse* (Flynn *et al.*, 2018). Alors que les traumatismes résultant des violences subies dans l'enfance n'avaient à peu près pas été considérés, les interventions proposées visaient surtout à réguler la colère et

⁶ Ces violences institutionnelles sont étayées avec plus de détails dans le cadre de deux articles en préparation. L'un aborde plus spécifiquement les réponses sociales face à la violence subie par les participantes au cours de leur vie, lesquelles ont été insuffisantes pour prévenir l'entrée dans une situation d'itinérance, et l'autre aborde surtout l'exclusion dont ont fait l'objet certaines participantes qui ont des conduites en tension avec les représentations de la « victime idéale ».

la résistance des jeunes femmes. Le même constat se dégage des propos des femmes rencontrées dans le cadre de cette étude. Ainsi, les attitudes en tensions avec les stéréotypes sexistes de féminité ont été rapidement réprimées chez les jeunes femmes, fragilisant du même coup leurs liens avec les institutions. Bien que ces observations ne reposent que sur un échantillon de petite taille, on remarque néanmoins que la discontinuité de la trajectoire de placement institutionnel s'est révélée particulièrement importante et porteuses de conséquences chez Alice, une participante s'identifiant comme autochtone.

2.2 Un contrôle coercitif sous-dépiaté

Rappelons que notre analyse a conduit à détecter qu'une vingtaine de participantes ont vécu des relations intimes empreintes de contrôle coercitif au cours de leur vie, violence qui a été sous-dépiatée et moins bien reconnue par les professionnel.le.s consulté.e.s.

Plus tard dans mes cours, j'ai vu qu'un des symptômes de la violence conjugale, c'est avoir l'air d'avoir une dépression [...] j'étais fâchée contre tous les médecins pis... J'ai quand même vu des psychologues, pis j'ai quand même vu pas mal de monde, mais je me disais : « Voyons, personne qui m'a même posé une seule question dans ce sens-là. **(Rilke, 27 ans, Capitale-Nationale)**

Ce manque de reconnaissance s'est traduit par des situations d'itinérance marquées par de nombreux allers-retours entre des séjours chez des proches, ou dans des ressources d'hébergement, et le domicile familial. Pour Rolande (81 ans), une femme aînée en situation de handicap, le contrôle de son conjoint n'a jamais été détecté par des professionnel.le.s de la santé qu'elle a côtoyé.e.s et dans son entourage. Ses proches lui ont plutôt souvent reproché ses nombreuses tentatives pour mettre un terme définitif à sa relation. Alors qu'elle résidait dans un refuge d'urgence pour femmes en situation d'itinérance au moment de l'entrevue, elle raconte à cet égard une situation où elle a subi une intervention médicale.

J'avais besoin de quelqu'un, j'avais besoin toujours de quelqu'un pour venir m'accompagner. Y'était là pour moi, tout le temps ! Pis c'est pour ça que la famille disait : « arrête de vouloir t'en aller pis sacrer ton camp. T'es bien, [prénom du conjoint] s'occupe de toi ! ». T'sais, il s'occupe de toi. Mais à quel prix ? C'est moi qui le savais à quel prix. C'est moi qui payais la facture en bout de ligne. **(Rolande, 81 ans, Saguenay-Lac-Saint-Jean)**

Pour quelques participantes, la violence du conjoint s'exprimant de manière très subtile, ce sont surtout leurs comportements de résistance ou l'expression de leur colère qui ont retenu l'attention des services. Pour Fanny, par exemple, son psychologue associait ses sentiments de colère à de l'hystérie, plutôt qu'à des moyens de défense contre le contrôle de son conjoint, ou encore comme des émotions légitimes :

Lui, il disait : « bien monsieur, quand elle arrive hystérique, moi, ça ne me tente pas. » Fait que là, le psychologue, il me faisait sentir coupable que j'étais hystérique. Il disait : « Bien là madame, c'est normal que s'il vous arrivait ça, essayez d'être plus calme. Peut-être que monsieur va vouloir parler avec vous. » **(Fanny, 38 ans, Montérégie)**

Ce type d'intervention professionnelle, qui associe la colère vécue conséquente à de la VPI à des problèmes de santé mentale, contribue à nier et à discréditer également ces violences. Cette dynamique d'invisibilisation et de culpabilisation peut grandement décourager les femmes à entamer ou à poursuivre un processus de demande d'aide, de peur de ne pas être crues, d'être blâmées et de revivre du contrôle. Vingt-neuf participantes ont abordé leurs enjeux de santé mentale dans la présente étude, des états qu'elles associent aux différentes violences qu'elles ont subies tout au long de leur vie. Ces états se sont révélés lourds à porter à certains moments de leurs trajectoires au sein des services d'aide et d'hébergement.

2.3 Femmes violentées et santé mentale – exclusion et revictimisation

Les participantes sont nombreuses à avoir témoigné que leur condition de santé mentale a contribué à les discréditer aux yeux des intervenant.e.s, au moment où elles ont souhaité être accompagnées ou protégées. Valérie témoigne ici de sa perte de confiance envers les instances policières, alors que ses antécédents psychiatriques ont pris le dessus sur l'inadmissibilité de la violence de son conjoint. Finalement, elle n'aurait pas été protégée, mais plutôt identifiée comme étant la source du danger.

La fois qu'il m'avait lancée sur le mur, il m'avait fait d'autres, il avait tout arraché dans l'appartement. Il avait tout cassé en tout cas [...] Moi, j'avais appelé les policiers pour porter plainte contre lui finalement. Finalement, les policiers, je n'ai plus confiance aux policiers à partir de quand c'est arrivé. Parce que quatre fois les policiers sont venus chez nous et c'est moi qu'ils ont amenée même si lui, il admettait tous les crimes. C'est moi qu'on amenait. Parce que j'avais un passé de psychiatrie et en tout cas bref. **(Valérie, 35 ans, Montérégie)**

Une fois admises dans une ressource en hébergement pour femmes ou pour personnes en situation d'itinérance, une attitude combative ou résistante mène parfois certaines ressources à expulser, voire bannir des utilisatrices. Ces situations placent les femmes momentanément dans des situations d'itinérance. Plutôt que d'être perçues comme des femmes ayant besoin d'aide, ayant cumulé différentes expériences susceptibles d'exacerber leur colère, celles-ci sont perçues comme un danger pour les autres utilisatrices des services. Des intervenant.e.s déplorent de manière générale cette réalité jugée comme un non-sens, sachant que leurs organismes visent à lutter contre l'itinérance et non à participer à la produire.

[Il y a aussi] des gens, vous devez tous en connaître [...] ils arrivent de tous les organismes parce qu'ils ont pété une coche un moment donné [...]. L'organisme les barre [...] Pour moi, c'est comme un non-sens de barrer quelqu'un à vie parce que ce n'est pas parce que ça va mal présentement là que dans six mois, un an, que ta situation n'aura pas changé. Il y a des personnes comme ça qu'on ne sait pu où référer parce qu'elles sont barrées de tous les organismes. Parce qu'il est arrivé quelque chose et on essaye de négocier avec l'organisme, mais ça, c'est difficile. Ça, c'est un obstacle, je pense justement déjà qu'il n'y a pas beaucoup de ressources. Quand quelqu'un se désorganise et se fait barrer un peu partout, bien, c'est difficile après de le relocaliser. **(Groupe de discussion des organismes œuvrant en itinérance)**

Pour des participantes ayant des enfants, leur état de santé mentale, résultat des nombreuses violences auxquelles elles ont été exposées au cours de leur vie, les a conduites à perdre la garde de leurs enfants. C'est le cas pour Karina qui a subi la perte de la garde de ses enfants à la suite de l'annonce d'un diagnostic de santé mentale, à la sortie d'une relation violente.

Écoute, moi, je tripe avec mes bébés. Je suis contente. J'ai hâte de finir mon hospitalisation. Parce que je n'ai jamais été bien de même de ma vie. Je sors de l'hôpital, on passe en cour. Madame [est] bipolaire. [Je] perds les enfants. **(Karina, 44 ans, Capitale-Nationale)**

Il importe de mentionner que 15 participantes de l'étude se sont vu retirer temporairement ou de manière permanente la garde de leurs enfants par la *Direction de la protection de la jeunesse*. De ce nombre, malgré le contrôle coercitif (Stark, 2007) ou des violences physiques d'une très grande brutalité subie de la part du père de leurs enfants, six participantes ont vu leurs enfants confiés à ce dernier. Pour quelques-unes, la perte de la garde a été le tournant vers l'accroissement d'une itinérance, appauvrie par la perte des allocations gouvernementales pour enfants, alors qu'elles étaient dans un état de grande détresse. Selon les répondantes, certains pères ont alors tiré avantage de cette situation pour se faire valoir aux yeux des différents intervenant.e.s impliqué.e.s dans le dossier de la garde des enfants. Ainsi, ces participantes ont été écartées pendant une certaine période de la vie de leur enfant, alors qu'un séjour à l'hôpital leur aurait permis d'être en sécurité, et de refaire leurs énergies.

Pis là, j'suis tellement, j'vais tellement pas bien, j'ai été des semaines couchée dans le noir dans mon lit. Là, j'vais vraiment pas bien. Pis là les psychologues me suivent. Mais bon, on identifie que y'a une situation difficile à la maison. Mais, encore là, c'est là où les premières traces de la violence sont plus présentes dans mon dossier. Parce que là, ça ne va tellement pas bien que j'me retrouve à l'hôpital de jour. [...] J'explique que j'ai un mari compliqué, pis que y'est pas très collaboratif, mais... [...] je [ne] nomme pas aussi clairement : je suis frappée, je suis... Mais ils se doutent un peu de ce qui se passe, parce que, à un moment donné, ils m'offrent d'aller dans une ressource pour la nuit... Pour ne plus être à la maison. Pis là, là-dedans, y'a [nom de l'ex-mari] qui vient à des rencontres avec la p'tite, pis avec les rencontres avec le travailleur social. Pis que là, c'est dont [accent sur dont] difficile de vivre avec ma dépression, pis y'est dont [accent sur dont] stressé parce que là, faut qu'il me surveille. Pis j'suis dont [accent sur dont] pas fonctionnelle avec la p'tite. **(Roxane, 38 ans, Mauricie)**

Roxane, plongée dans un état dépressif profond, a été jugée plus dangereuse pour son enfant que son ex-conjoint, malgré que celui-ci ait tenté à sa vie à de nombreuses reprises. Elle n'a pas eu la garde de sa fille pendant presque deux ans. Après une période d'instabilité sur le plan socioprofessionnel, elle est revenue auprès de son conjoint afin de pouvoir avoir accès à son enfant et stabiliser ses conditions de vie, avant de quitter cette relation définitivement, lorsque sa fille a atteint sa majorité.

Qu'elles réagissent de manière léthargique ou combative, de nombreuses participantes affirment avoir été pénalisées ou discréditées dans différents services en raison de leur condition de santé mentale. C'est dans un contexte où elles voient de nombreuses portes se fermer devant elles qu'elles se retrouvent dans des situations de grande précarité financière et en situation d'itinérance. Ce portrait est décrié par des intervenant.e.s rencontré.e.s dans le cadre de cette étude comme l'illustre l'extrait présenté plus haut. C'est d'ailleurs afin que les organismes voient au-delà des conditions de santé mentale et puissent mieux soutenir les femmes dans ce qu'elles ont vécu au cours de leur vie que de plus en plus d'études recommandent le déploiement d'approches informées par le trauma afin de prévenir et d'intervenir en matière d'itinérance des femmes (Kahan *et al.*, 2020 ; Milaney *et al.*, 2020).

2.4 Lorsque la consommation de drogues et d'alcool renforce des trajectoires d'itinérance

Contraintes de demeurer « fonctionnelles » en raison des différentes attentes envers elles (ex : travail, tâches domestiques, soin des enfants), de nombreuses participantes ont recouru à des drogues ou à l'alcool pour garder la tête hors de l'eau. Cependant, dans le regard de certains services, comme la *Direction de la protection de la jeunesse*, le recours à ces substances est estimé comme compromettant d'emblée la sécurité et le développement de leurs enfants, même si les participantes considéraient souvent leur consommation comme un mécanisme d'auto-médicamentation, ou une « béquille », pour faire face aux différents traumas vécus ou à la rudesse de leurs conditions de vie. Souvent, la consommation a représenté un écran de fumée derrière lequel la violence n'était pas reconnue, malgré les explications des participantes.

J'ai essayé d'expliquer des choses à la DPJ, mais moi, j'étais aux prises avec la DPJ avec ma fille déjà, et j'étais en consommation. Il y avait beaucoup de signalements dans notre cas. Parce que je consommais encore. Avec ma fille de huit ans, il y avait de la consommation. Fait qu'il y avait des signalements. Même qu'est-ce que je disais, ça ne portait pas de fruit non plus. **(Nadia, 42 ans, Capitale-Nationale)**

Aussi, quelques participantes se sont retrouvées à la rue ou contraintes de trouver refuge de manière urgente, alors que des ressources d'hébergement spécialisées en violence conjugale, en itinérance ou en santé mentale ont mis fin de manière abrupte à leur séjour, en raison de leur consommation de substances psychoactives.

Je me suis ramassée sans-abri. [...] Parce que moi, j'avais consommé à [nom de la ressource]. [...] Je trouvais que j'étais une mauvaise influence pour les filles qui étaient là-bas et que je n'étais pas capable d'arrêter de me geler. Fait qu'ils m'ont calissée dehors. En me calissant dehors, je suis allée en thérapie. Je me suis fait mettre dehors de la thérapie. **(Karina, 44 ans, Capitale-Nationale)**

Pour plusieurs femmes, la consommation a été un marqueur de stigmatisation tenace contre lequel elles ont dû se battre. En plus d'être parfois utilisée par le conjoint comme levier de contrôle ou pour discréditer leur parole, certain.e.s professionnel.le.s de la santé se sont souvent arrêté.e.s à cette consommation pour expliquer la violence vécue ou les différents défis auxquels elles faisaient face en lien avec leurs conditions de vie. Cet extrait de l'entrevue de Roxane illustre comment la consommation a rendu invisibles les risques pour sa propre sécurité. Il suggère également qu'en considérant les motifs derrière la consommation, les violences pourraient être mieux détectées.

Fait que là, ils ont revu tout le dossier médical. Fait qu'il y a des traces quelque part, il y a des doutes, des points d'interrogation. Mais ça n'a jamais été nommé. Parce que là, tout passe sur le pot ! [...] Fait que c'est pour ça que je suis en dépression, pis c'est pour ça qu'il n'est pas fin, pis c'est pour ça que financièrement, on est mal pris. On y va avec la solution facile. Voir... han... Voir plus loin là. Beaucoup de médecins se sont arrêtés au fait que je consommais, ils n'ont pas cherché plus loin, pourquoi ? **(Roxane, 38 ans, Mauricie)**

Quelques participantes ont souligné comment la consommation de substances psychoactives prescrites, comme la médication psychiatrique, était favorisée comparativement à leur « automédication ». D'ailleurs, le recours rapide à la médication psychiatrique est souvent apparu dans des situations où les services sont insuffisants pour répondre adéquatement aux besoins des femmes.

Qu'est-ce qu'ils vont me dire à l'hôpital, on va vous donner des médicaments. Regarde, je n'en veux pas de tes pilules. Ce que je veux, c'est d'essayer de parler avec quelqu'un et d'essayer d'avoir un minimum de soutien. Je n'en veux pas de tes pilules. **(Julie, 50 ans, Côte-Nord)**

Cet extrait illustre que, dans certains secteurs éloignés des grands centres, la disponibilité de services 24/7 est très limitée et les femmes sont parfois contraintes d'effectuer des séjours en psychiatrie et à prendre de la médication, puisqu'aucun service d'hébergement non mixte pour les femmes n'y est disponible.

2.5 Demander de l'hébergement dans un réseau limité et surchargé

Plusieurs intervenant.e.s rencontré.e.s dans le cadre des groupes de discussion déplorent les grandes disparités régionales dans l'accessibilité à un hébergement d'urgence. Même dans les milieux à proximité d'un centre urbain, les intervenant.e.s ne savent pas où référer les femmes lorsque les ressources pour femmes violentées débordent :

Les ressources d'itinérance, on essaye d'aligner les femmes par là. Il n'y en a à peu près pas... **(Groupe de discussion à proximité d'un centre urbain)**

Dans d'autres milieux, en dehors de la région métropolitaine de Montréal, l'étendue géographique du territoire et l'accessibilité difficile au transport en commun complexifient les parcours des femmes.

Au niveau de l'accès aux ressources, à quel point est-ce que le fait que ça soit, les ressources soient éparpillées, que le fait qu'une femme qui essaye de venir chercher de l'aide déjà, elle est dans un processus... Où est-ce que l'énergie qu'elle a, elle ne l'a pas. Donc, de voir ça éparpillé partout, bien ça ne va pas. **(Groupe de discussion, région en milieu éloigné)**

Les situations d'itinérance vécues par 26 participantes ont été caractérisées par de nombreux séjours dans différentes ressources d'hébergement, parfois dispersées sur un vaste territoire. Qu'elles soient dirigées vers une ressource spécialisée en violences faites aux femmes, ou vers une ressource destinée aux

personnes en situation d'itinérance, les femmes sont susceptibles de se buter à des portes closes sachant que le réseau est surchargé de demandes, et n'offre pas suffisamment d'opportunité d'hébergement pour répondre à la demande. Pour certaines femmes, les trajectoires de services sont encore plus complexes. Lina (42 ans), une femme en situation de handicap, a dû parcourir plus de 650 km en autobus pour obtenir une place d'hébergement adaptée à ses besoins. Des intervenant.e.s rencontré.e.s dans le cadre des groupes de discussion s'interrogent aussi sur la présence de ressources spécialisées pour les femmes immigrantes dans les milieux urbains à l'extérieur de Montréal :

Donc, moi, je veux aussi parler des femmes immigrantes qui sont ici avec le statut précaire qu'elles ont dans des relations conjugales violentes. [...] On a essayé de trouver toutes les ressources, essayer d'avoir de l'aide de l'immigration. On n'a pas réussi à trouver une solution pour cette femme-là. (**Groupe de discussion en milieu urbain**)

Cette étude présente la limite importante de ne pas avoir suffisamment permis de faire entendre les voix des femmes immigrantes, des femmes noires ou racisées, de même que celle des femmes autochtones. Elle a néanmoins permis de retracer les parcours de vie d'une diversité de femmes, de manière à documenter les liens entre l'itinérance et les violences subies de la part d'un partenaire intime.

Discussion et limites de l'étude

Cette action concertée avait pour but de documenter les liens entre l'itinérance et la VPI dans le parcours de vie des femmes afin d'identifier les moyens de prévenir l'entrée dans l'itinérance et en faciliter la sortie. Les résultats de cette étude révèlent que les participantes ont vécu différentes expériences de violences au cours de leur vie, violences qui tantôt n'ont pas été reconnues, tantôt ont insuffisamment fait l'objet d'intervention permettant d'assurer leur sécurité et la stabilité de leurs conditions de vie. Les résultats révèlent également que la voix des femmes n'a pas toujours été entendue avec autant d'attention que les participantes l'auraient souhaité. Ainsi, des questionnements persistent au sein du collectif de recherche sur la crédibilité de la parole des femmes qui dénoncent des situations de violence. Cette crédibilité se révèle parfois entachée aux yeux des institutions en raison des rapports sociaux de pouvoir inégaux associés à leur âge (âgisme), à leur condition de santé physique ou mentale (capacitisme) ou en raison de leurs comportements, lesquels entrent en tension avec les attentes stéréotypées de féminité (sexisme). Les réponses sociales, traversées par ces rapports de pouvoir, ont produit des trajectoires de services discontinues pour les femmes, les propulsant vers l'itinérance. Ces trajectoires de services discontinues sont marquées par une succession de séjours en hébergement de courte durée, des périodes sans logis à la sortie des institutions ou encore des allers-retours dans une relation intime violente. Cette démarche de recherche ayant été réalisée en partenariat avec les principaux organismes communautaires concernés, ceux-ci voient l'importance de poursuivre leurs efforts dans leurs démarches de pratique réflexive afin de mieux intervenir auprès de ces femmes, et d'être soutenus en ce sens. Les organismes communautaires concernés voient également la situation complexe produite par l'organisation du réseau d'aide actuel, lequel distribue et priorise l'aide offerte en fonction des exigences des bailleurs de fonds. Le financement apparaît de plus en plus articulé autour de problématiques spécifiques (ex. : violence conjugale, itinérance, traite de personnes), alors que les récits des femmes rencontrées dans le cadre de cette étude montrent l'enchevêtrement complexe de différentes formes de violences dans leur parcours de vie. Nous reprenons ici les principaux résultats de l'étude.

1. Les récits de vie des participantes révèlent l'enchevêtrement de nombreuses expériences de violence (agressions sexuelles durant l'enfance ou l'adolescence, maltraitance physique et psychologique, exposition à la violence conjugale, violence de la part d'un partenaire intime, violence en contexte de travail, violence dans le logement) lesquelles ont pu avoir des conséquences à long terme sur leur santé (physique et mentale) et sur leurs conditions de vie.

2. Trente deux participantes ont continué à subir de la violence de la part de leur partenaire intime, même après avoir mis un terme à la relation, tandis que vingt autres ont peiné à sortir d'un contexte de contrôle coercitif en raison du manque de reconnaissance de cette forme de violence subie de la part de partenaire intime.
3. dix-sept participantes se sont retrouvées dans une situation de handicap temporaire ou permanente à la sortie d'une relation intime violente ou ont vu leur situation utilisée comme levier de contrôle par un agresseur. De plus, 27 participantes ont fait état de détérioration de leur état de santé mentale associée à la violence subie et à la rudesse de leur condition de vie. Ces conséquences ont précarisé leur parcours en rendant difficile leur inclusion sociale et économique.
4. Les situations d'itinérance racontées par les participantes sont différentes de l'itinérance masculine, par leur caractère invisible, d'une part, et par leur association aux violences vécues et au soutien insuffisant obtenu de la part des services pour surmonter ces violences, d'autre part. Les situations d'itinérance rapportées ont, pour la plupart des participantes, été produites alors qu'elles tentaient, avec difficulté, de maintenir un lien avec les différentes institutions.
5. Des conjonctures sociales et économiques ont été révélées dans quelques régions de la province qui avantagent les emplois traditionnellement masculins, lesquels sont généralement mieux rémunérés qu'ailleurs. Cela maintient et renforce la division sexiste du travail dans ces régions et exacerbe les inégalités entre les hommes et les femmes. Cette situation se manifeste dans cette étude par la façon dont ces éléments de conjoncture structurent le marché locatif en influençant à la hausse les prix des logements, limitant, du même coup, les possibilités des femmes seules ou avec enfants de trouver un logement qui corresponde à leurs besoins, à la hauteur de leurs moyens.
6. Toutes les participantes ont fait face à des barrières structurelles importantes au moment de quitter un contexte de violence (qu'il s'agisse de violences vécues dans une relation intime ou dans un contexte familial) et 32 ont continué à subir de la VPI après une rupture, ce qui a contribué à compromettre leur sécurité et à complexifier l'atteinte de la stabilité de leurs conditions de vie.
7. La parole des participantes au moment de dénoncer la violence subie dans leur enfance, leur adolescence ou à l'âge adulte a été souvent remise en question ou rendue invisible, que ce soit de la part des membres de leur famille ou leur entourage, ou de la part d'institutions responsables d'assurer leur sécurité, comme les systèmes policier et judiciaire, de même que la protection de la jeunesse.
8. Certaines stratégies déployées par les participantes pour surmonter les violences vécues, tels la consommation de substances psychoactives ou le recours à la force pour résister ou se défendre face aux violences subies, ont entraîné des expériences d'exclusion sociale.
9. Les services d'aide et d'hébergement 24/7 destinés aux femmes violentées sont surchargés, peinent à répondre à la demande et sont parfois difficilement accessibles ou inexistantes dans certaines régions considérées comme rurales.
10. La perte de la garde d'un enfant a eu des conséquences dévastatrices chez quelques participantes et a représenté un tournant, renforçant des situations d'itinérance. Ces femmes rapportent toutes la détresse associée au jugement de leur entourage en plus d'avoir souffert d'une détérioration de leurs conditions de vie à la suite de l'interruption de leurs allocations familiales. D'ailleurs, six participantes ont perdu la garde de leurs enfants au profit d'un père ayant exercé de la violence conjugale envers elles, alors que la violence de la part de partenaires intimes qu'elles ont subie semble ne pas avoir été détectée, ou avoir été sous-estimée par les intervenant.e.s rencontré.e.s.
11. Certaines participantes ont raconté la complexité, voire l'impossibilité de trouver un hébergement de première ou de seconde étape qui réponde à leurs besoins à une distance accessible, alors qu'elles ne

vivaient pas, au moment de demander de l'aide, une situation de violence conjugale représentant une urgence pour leur vie ou celle de leurs enfants.

12. Les ressources d'aide et d'hébergement peinent à répondre à la demande et souffrent d'un cadre formel de reddition qui n'utilise pas une approche globale quant aux vécus des femmes. Ainsi, les ressources ne peuvent obtenir des enveloppes budgétaires qui leur permettraient d'aborder avec les femmes les différentes violences qu'elles ont vécues, dans une approche globale.
13. Les participantes ont vu leur accès et leur maintien dans le logement social compromis au courant de leur parcours de vie, alors que plusieurs d'entre elles ont dû abandonner ce logement à la suite des conséquences de la violence subie, ou quitter ce logement alors qu'elles l'occupaient avec un.e partenaire violent.e.
14. Même si cette étude présente l'importante limite de ne pas avoir suffisamment permis d'entendre la voix des femmes autochtones, noires ou racisées, notre analyse nous amène à constater que certaines d'entre elles ont subi du racisme institutionnel dans le cadre de certaines demandes d'aide.
15. Le recrutement des participantes de cette étude ayant été réalisé principalement au sein des ressources communautaires spécialisées en itinérance et en violence faites aux femmes, la parole de femmes n'ayant pas eu de trajectoires au sein des ressources d'aide demeure peu entendue.

Conclusion : recommandations et pistes de recherche futures

Le *Programme de recherche sur la violence conjugale / Action concertée, deuxième concours* a été financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et soutenu par de nombreux ministères qui se sont engagés au sein de son comité de suivi. Sachant que le Gouvernement du Québec est lié à la *Charte des droits et libertés du Québec*, les résultats de cette étude révèlent que les femmes violentées ayant vécu des situations d'itinérance ont vu plusieurs de leurs droits bafoués. Nommons, entre autres :

- le Droit à la vie, à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ainsi que la reconnaissance de la personnalité juridique de chaque personne ;
- le Droit légalement reconnu pour toute personne à une aide financière et sociale susceptible de lui assurer un niveau de vie décent ;
- le Droit à l'égalité dans la reconnaissance et l'exercice des droits et libertés ;
- le Droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation ;
- le Droit au respect à la vie privée ;
- le Droit au respect du secret professionnel ;
- le Droit à des conditions de travail justes et raisonnables qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique.

Ajoutons les violations au droit à un logement, droit reconnu par le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* ratifié par les Gouvernements du Québec et du Canada (1976).

Les dix recommandations formulées ci-dessous visent à soutenir les différents ministères concernés à réaffirmer leur engagement quant au respect des droits fondamentaux et à déployer des actions concrètes pour faciliter la stabilisation des conditions de vie des femmes violentées et, ainsi, prévenir leur itinérance.

1. Déployer des politiques, des plans d'action et des pratiques en matière de violences faites aux femmes qui prennent en considération l'imbrication des différentes formes de violence dans les parcours de vie des femmes.

2. Garantir l'accessibilité à des services de première ligne et sur l'ensemble du corridor de services en soutenant les organisations communautaires concernées dans l'amélioration de leurs pratiques auprès des femmes violentées qui vivent des situations d'itinérance, et ce, en tenant compte des spécificités et des réalités exprimées dans les différentes régions du Québec, et pour ce faire :
 - a. consolider le financement des ressources d'aide et d'hébergement pour femmes violentées, pour femmes vivant de multiples problématiques sociales et pour femmes en situation d'itinérance de manière à garantir l'accès à un hébergement d'urgence aux femmes, et à leurs enfants, qui en ont besoin ;
 - b. créer et développer de l'hébergement transitoire (2 à 5 ans) pour les femmes et leurs enfants, de manière à faciliter la stabilisation de leurs conditions de vie à la sortie d'un contexte de violence ;
 - c. faciliter la mission des organismes spécialisés dans l'intervention auprès des femmes (centres de femmes, centres d'aide et de lutte contre les violences à caractère sexuel, , maisons d'hébergement pour femmes violentées) de manière à ce qu'elles puissent mieux dépister, intervenir, améliorer leurs pratiques auprès des femmes violentées en situation d'itinérance et exercer leur mission de transformation sociale.
 - d. Soutenir les organismes spécialisés en itinérance de manière à ce que ceux-ci développent des pratiques d'intervention informées par le trauma auprès des femmes.
 - e. Développer du logement social et communautaire permanent pour les femmes et leurs enfants, de manière à ce que celui-ci réponde à leurs besoins (ex. : proximité avec les réseaux de transport, accessibilité aux services de santé et aux services sociaux, etc.).
3. Développer des politiques et des pratiques en matière d'itinérance des femmes qui proposent des réponses sociales basées sur une approche d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), et qui s'inscrivent plus largement dans une stratégie globale d'action axée sur la santé, le bien-être et les conditions de vie des femmes.
4. Développer des outils de détection de manière à insérer la notion de contrôle coercitif dans les pratiques des différents acteurs du Réseau de la santé et des services sociaux, des milieux policiers et des acteurs des milieux sociojudiciaires, de même que dans les programmes sociaux destinés aux femmes.
5. Former les corps policiers afin qu'ils puissent mieux dépister les situations de violence de la part de partenaires intimes qu'ils rencontrent dans leur pratique et intervenir avec diligence et sensibilité.
6. Sensibiliser les Directions de la protection de la jeunesse afin que celles-ci puissent mieux comprendre les conséquences des violences subies par les femmes au cours de leur vie. Une formation obligatoire en matière de violence conjugale permettra d'orienter les décisions relatives à la garde des enfants de manière à éviter de disqualifier les mères qui en portent les marques et de discréditer la parole de celles qui craignent pour la sécurité de leurs enfants dans le cas où ceux-ci sont confiés à un père violent.
7. Transformer les pratiques mises de l'avant auprès des filles (enfants et des adolescentes) dans les établissements rattachés aux Directions de la protection de la jeunesse, en éliminant les actions punitives et en les accompagnant, à l'aide d'une approche informée par le trauma, afin de leur permettre de surmonter les différentes violences qu'elles ont subies alors qu'elles étaient enfants ou adolescentes.
8. Consolider et poursuivre le financement de la production de connaissances sur les liens entre l'itinérance et les violences perpétrées envers les femmes de manière à laisser la parole à celles qui n'ont que très peu été entendues jusqu'à maintenant, soit celles qui accèdent plus difficilement aux ressources comme les femmes autochtones, les femmes noires ou racisées et les femmes allophones.

9. Renforcer les normes d'éthique au sein des établissements du Réseau de la santé et des services sociaux, au sein des corps policiers et des instances sociojudiciaires afin d'assurer le secret professionnel, de protéger le respect de la vie privée, et de garantir le traitement juste et sans discrimination de toutes les femmes violentées.
10. Faciliter l'accessibilité à l'aide sociale de dernier recours en prenant en considération les conséquences des violences en tant que contraintes limitant les possibilités d'insertion sociale et économique des femmes violentées.

Références

- Adams, A. E., Bybee, D., Tolman, R. M., Sullivan, C. M. et Kennedy, A. C. (2013). « Does job stability mediate the relationship between intimate partner violence and mental health among low-income women? », *American Journal of Orthopsychiatry*, 83 (4), 600-608.
- Adams, E. N., Clark, H. M., Galano, M. M., Stein, S. F., Grogan-Kaylor, A., et Graham-Bermann, S. (2018). Predictors of housing instability in women who have experienced intimate partner violence. *Journal of interpersonal violence*, 0886260518777001.
- Baptista, I. (2010). Women and homelessness. *Homelessness research in Europe*, 163-186.
- Barkin, S. L., Balkrishnan, R., Manuel, J., Andersen, R. M., et Gelberg, L. (2003). Health care utilization among homeless adolescents and young adults. *Journal of Adolescent Health*, 32(4), 253-256.
- Blais, M., Côté, P.-B., Manseau, H., Martel, M., et Provencher, M.-A. (2012). Love without a home: a portrait of romantic and couple relationships among street- involved young adults in Montreal. *Journal of Youth Studies*, 15(4), 403-420.
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*(1), 70-88.
- Bilge, S. (2010). « Beyond subordination vs. resistance: An intersectional approach to the agency of veiled Muslim women. » *Journal of intercultural studies* 31 (1): 9-28.
- Bilge, S. (2015). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, 28(2), 9-32
- Bourdieu, P. (1980). Le sens pratique. *Paris, Minuit*.
- Bretherton, J. (2020). Women's Experiences of Homelessness: A Longitudinal Study. *Social Policy and Society*.
- Campbell, J. C., Webster, D. W., et Glass, N. (2009). The danger assessment: Validation of a lethality risk assessment instrument for intimate partner femicide. *Journal of interpersonal violence*, 24(4), 653-674.
- Caron, R. et Damant, D. (2014). Entre réel et symbolique : survivre dans un camp de réfugiés. *Anthropologie et Sociétés*, 38(2), 265-284.
- Chambre du conseil exécutif (1976) *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Arrêté # 1438-76.
- Chbat, M., Damant, F. et Flynn, C (2014) «Analyse intersectionnelle de l'oppression des mères racisées en contexte de violence conjugale: mise en application de la matrice de pouvoir», *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 97-110.

- Chen, X., Tyler, K., Whitbeck, L., et Hoyt, D. (2004). Early sexual abuse, street adversity, and drug use among female homeless and runaway adolescents in the midwest. *Journal of Drug Issues*, 34(1), 1-21.
- Collins, P. H. (2000). *Black feminist thought knowledge, consciousness, and the politics of empowerment* (Rev. 10th anniversary ed.. ed.). New York: New York : Routledge, 2000.
- Conseil des Montréalaises. (2019). *Se loger à Montréal : Avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement*. Repéré à <https://rclalq.qc.ca/publications/se-loger-a-montreal-avis-sur-la-discrimination-des-femmes-en-situation-de-handicap-dans-le-logement/reid>
- Côté, P.-B., Blais, M., Bellot et C., Manseau, H. (2013). Des expériences affectives et sexuelles en situation de rue, *Criminologie*, 46 (2), 243-261
- Côté, P.-B., Flynn, C., Blais, M., Manseau, H. et Fournier, É. (2017). L'itinérance comme vecteur de reproduction des rapports de genre inégalitaires: une analyse des relations intimes chez les jeunes. *Service social*, 63(2), 85-98
- Dej, E. (2018). When a man's home isn't a castle: Hegemonic masculinity among men experiencing homelessness and mental illness. In *Containing Madness* (pp. 215-239). Palgrave Macmillan, Cham.
- Elliott, D. E., Bjelajac, P., Fallot, R. D., Markoff, L. S., & Reed, B. G. (2005). Trauma-informed or trauma-denied: Principles and implementation of trauma-informed services for women. *Journal of community psychology*, 33(4), 461-477.
- Ensign, J., et Panke, A. (2002). Barriers and bridges to care: Voices of homeless female adolescent youth in Seattle, Washington, USA. *Journal of advanced nursing*, 37(2), 166-172.
- Fazel, S., Zetterqvist, J., Larsson, H., Långström, N., et Lichtenstein, P. (2014). Antipsychotics, mood stabilisers, and risk of violent crime. *The Lancet*, 384(9949), 1206-1214.
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. (2019). *Plus de 10 000 demandes d'hébergement refusées chaque année : cri d'alarme des maisons pour ne plus dire « NON » !*. <http://fede.qc.ca/actualites/plus-10-000-demandes-dhebergement-refusees-chaque-annee-cri-dalarme-maisons-pour-ne-plus>
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*, 1975. Paris: Gallimard.
- Fleury, D et Fortin, M. (2006). *Lorsque travailler ne suffit pas afin d'échapper à la pauvreté: une analyse de la pauvreté chez les travailleurs au Canada*. Ottawa : Ressources humaines et Développement social Canada
- Flynn, C., Damant, D., et Bernard, J. (2014). Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 28-43.
- Flynn, C. (2015). *Une recherche participative auprès de jeunes filles de la rue. La question de la violence structurelle*. Thèse de doctorat, École de travail social. Université de Montréal.
- Flynn, C., Damant, D., Bernard, J., et Lessard, G. (2016). Entre théorie de la paix et continuum de la violence: réflexion autour du concept de la violence structurelle. *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, 33(1), 45-64.

- Flynn, C., Lapierre, S., Couturier, P., et Brousseau, M. (2017). Agir avec les jeunes femmes de la rue pour une praxis de l'intersectionnalité—Réflexion autour du projet PARVIS. *Reflets: revue d'intervention sociale et communautaire*, 23(2), 109-140.
- Flynn, C., Cribb, M., et Damant, D. (2018). Jeunes femmes de la rue et féminités marginalisées. Que nous révèlent les récits des principales intéressées? *Revue Jeunes et Société*, 3(1), 98-113.
- Fitzpatrick, S., et Stephens, M. (2014). Welfare regimes, social values and homelessness: Comparing responses to marginalised groups in six European countries. *Housing Studies*, 29(2), 215-234.
- Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S., et Schwan, K. (2016). *Sans domicile: un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes*. Tiré de l'Observatoire canadien sur l'itinérance: <http://homelesshub.ca/sites/default/files/WithoutAHomefinal.pdf>.
- Gélineau, L., Seck, A. et Brisseau, N. (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin: pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec: rapport de la recherche qualitative*. Regroupement de l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec.
- Godin, J. et Flynn, C. (soumis). Violences conjugale et itinérance cachée : Qu'en est-il des femmes en situation de handicap ? *Développement humain, handicap et changement social*
- Gouvernement du Québec (2014). *Ensemble pour éviter la rue et en sortir: Politique en matière d'itinérance du Québec*. Québec: Direction des communications du Ministère de la santé et des services sociaux du Québec
- Gregory, R. (2001). *Revisiting domestic violence and homelessness. Out of the fire: domestic violence and homelessness*.(Reprint of March 2001 Parity). Victoria, Australia: NSW Women's Refuge Resource Centre.
- Gattis, M. (2013). « An Ecological Systems Comparison Between Homeless Sexual Minority Youths and Homeless Heterosexual Youths », *Journal of Social Service Research*, 39 (1), 38-49.
- Gilbert, S., Emard, A. M., Lavoie, D., et Lussier, V. (2017). *Une intervention novatrice auprès des femmes en état d'itinérance: l'approche relationnelle de La rue des Femmes*.
- Gill, C., et Aspinall, M. (2020). *Comprendre le contrôle coercitif dans le contexte de la violence entre partenaires intimes au Canada: Comment traiter la question par l'entremise du système de justice pénale?*
- Hancock, A.-M. (2007). Intersectionality as a Normative and Empirical Paradigm. *Politics Gender*, 3(2), 248-254.
- Haraway, D. (1988). Situated knowledges: The science question in feminism and the privilege of partial perspective. *Feminist studies*, 14(3), 575-599.
- Hyde, J. (2005). From home to street: Understanding young people's transitions into homelessness., *Journal of Adolescence*, 28(2), 171-183
- Kahan, D., Lamanna, D., Rajakulendran, T., Noble, A., et Stergiopoulos, V. (2020). Implementing a trauma-informed intervention for homeless female survivors of gender-based violence: Lessons learned in a large Canadian urban centre. *Health & Social Care in the Community*, 28(3), 823-832.
- Lagraula-Fabre, M. (2005). *La violence institutionnelle: une violence commise sur des personnes vulnérables par des personnes ayant autorité*. Editions L'Harmattan.

- Lamboley, M., Jimenez, E., Cousineau, M.-M., et Pontel, M. (2014). Cross-sectional approach for better understanding forced marriage among female immigrants in Montreal. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 127-141.
- Lapierre, S., Côté, I., Buetti, D., Lambert, A., Lessard, G., et Drolet, M. (2015). Conflits entre conjoints ou contrôle des hommes sur les femmes? L'expérience et le point de vue d'enfants et d'adolescents exposés à la violence conjugale. *Enfances, Familles, Générations*, (22), 51-67.
- La Rue des Femmes de Montréal (2011). *État de situation de l'itinérance des femmes à Montréal en 2011 : Les différents visages de l'itinérance au féminin*. Montréal, QC : Auteur
- Leroux, L., Goyette, M. Blanchet, A. et Bouchard St-Amant, P.A. (2020). *Étendre la protection de la jeunesse après 18 ans : une analyse coût-bénéfice. Étude sur le devenir des jeunes placés*. http://edjep.ca/wp-content/uploads/2020/11/rapport_cb_fr.pdf
- Löfstrand, C. H., et Quilgars, D. (2016). *Cultural images and definitions of homeless women: Implications for policy and practice at the European level*. In Women's homelessness in Europe (pp. 41-73). Palgrave Macmillan, London.
- Meinbresse, M., Brinkley-Rubinstein, L., Grassetto, A., Benson, J., Hall, C., Hamilton, R., et al. (2014). Exploring the Experiences of Violence Among Individuals Who Are Homeless Using a Consumer-Led Approach. *Violence and Victims*, 29(1), 122-136.
- Mélan, E. (2019). L'impossible rupture. Une étude sur les violences conjugales post-séparation. *Revue de Science Criminelle et de Droit Pénal Comparé*, 2, 489.
- Meyer, S. (2016). Examining women's agency in managing intimate partner violence and the related risk of homelessness: The role of harm minimisation. *Global public health*, 11(1-2), 198-210.
- Milaney, K., Williams, N., Lockerbie, S. L., Dutton, D. J., et Hyshka, E. (2020). Recognizing and responding to women experiencing homelessness with gendered and trauma-informed care. *BMC public health*, 20, 1-6.
- Mills, N. C. (2013). *Domestic violence and housing instability: Providers' perceptions of the effect of social services on women seeking formal assistance* (Doctoral dissertation, University of Hawai'i at Manoa).
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). (2014). *L'itinérance au Québec: premier portrait*. Publications gouvernementales, Québec.
- Murray, S. (2011). Violence against homeless women: Safety and social policy. *Australian Social Work*, 64(3), 346-360.
- Nichols, N., Schwan, K., Gaetz, S., Redman, M., French, D., Kidd, S., et O'Grady, B. (2017). *Child welfare and youth homelessness in Canada: A proposal for action*. Canadian Observatory on Homelessness Press.
- Novac, S. (2006). *Family violence and homelessness: A review of the literature*. National Clearinghouse on Family Violence.
- O'Grady, B., et Gaetz, S. (2009). *Street survival: A gendered analysis of youth homelessness in Toronto*. Dans Hulchanski, D., Campsie, P., Chau, S., Hwang, S. et Paradis, E. (Dir.). *Finding home: Policy options for addressing homelessness in Canada* (p.1-24), Toronto: City Centre Press.
- Organisation mondiale de la santé (OMS). (2013). *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire*

intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire, Genève, Suisse : Publications de l'Organisation mondiale de la santé

- Organisation des Nations unies (ONU). (2006). *Mettre fin à la violence à l'égard des femmes. De la parole aux actes*, Genève, Suisse : Publication des Nations unies.
- Oudshoorn, A., Dej, E., Parsons, C., et Gaetz, S. (2020). Evolving an evidence-based model for homelessness prevention. *Health & Social Care in the Community*.
- Padgett, D. K., Hawkins, R. L., Abrams, C., et Davis, A. (2006). In their own words: Trauma and substance abuse in the lives of formerly homeless women with serious mental illness, *American Journal of Orthopsychiatry*, 76, 461–467.
- Petering, R., Rice, E., Rhoades, H., et Winetrobe, H. (2014). The Social Networks of Homeless Youth Experiencing Intimate Partner Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(12), 2172-2191.
- Phipps, M., Dalton, L., Maxwell, H., et Cleary, M. (2019). Women and homelessness, a complex multidimensional issue: findings from a scoping review. *Journal of Social Distress and the Homeless*, 28(1), 1-13.
- Ream, G. et Forge, N. R. (2014). Homeless lesbian, gay, bisexual and transgender (LGBT) youth in New York City: insights from the field. *Child Welfare*, 93(2), 7-16.
- Reason, P., et Bradbury, H. (2001). *Introduction : Inquiry and participation in search of a world worthy of human aspiration*. Dans P. Reason & H. Bradbury (dir.), *Handbook of Action Research* (p. 1-5). Thousand Oaks: SAGE Publications.
- Reid, N., Kron, A., Rajakulendran, T., Kahan, D., Noble, A., et Stergiopoulos, V. (2020). Promoting wellness and recovery of young women experiencing gender-based violence and homelessness: the role of trauma-informed health promotion interventions. *Violence against women*, 1077801220923748.
- Rew, M. Taylor-Seehafer, M. et al.(2001). Sexual abuse, alcohol and other drug use, and suicidal behaviors in homeless adolescents. *Issues in comprehensive pediatric nursing*, 24(4), 225-240.
- Richards, T. N., Garland, T. S., Bumphus, V. W., et Thompson, R. (2010). Personal and Political?: Exploring the Feminization of the American Homeless Population. *Journal of Poverty*, 14(1), 97-115.
- Rinfret-Raynor, M., Dubé, M., Drouin, C., Maillé, N., et Harper, E. (2008). Violence conjugale postséparation en contexte d'exercice des droits d'accès aux enfants. *Violences faites aux femmes*, 185-207.
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). (2015). Rapport annuel. Montréal.
- Roberge-Remigi, G. (2016). *La signification du chez-soi pour les femmes sans-abri: vers une théorisation ancrée du quotidien*. Mémoire de maîtrise, travail social. Université du Québec à Montréal.
- Robert, M., Pauzé, R., et Fournier, L. (2005). Factors associated with homelessness of adolescents under supervision of the youth protection system. *Journal of adolescence*, 28(2), 215-230.
- Roy, S. et Hurtubise, R. (2007). *L'itinérance en questions*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 382p.

- Rhodes, T., Wagner, K., Strathdee, S. A., Shannon, K., Davidson, P., et Bourgois, P. (2012). *Structural violence and structural vulnerability within the risk environment: theoretical and methodological perspectives for a social epidemiology of HIV risk among injection drug users and sex workers*. In *Rethinking social epidemiology* (pp. 205-230). Springer Netherlands.
- Shannon, K., Kerr, T., Allinott, S., Chettiar, J., Shoveller, J., et Tyndall, M. W. (2008). Social and structural violence and power relations in mitigating HIV risk of drug-using women in survival sex work. *Social science & medicine*, 66(4), 911-921.
- Scheper-Hughes, N. et Bourgois, P.(2004). « *Introduction: Making sense of violence*. » Violence in war and peace: An anthology 4.
- Scheper-Hughes, N. (2004). Dangerous and endangered youth: social structures and determinants of violence. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1036(1), 13-46.
- Société d’Habitation du Québec (2012). Les femmes et le logement : un pas de plus vers l’égalité. Québec, Publications officielles.
- Speedlin, S., Haberstroh, S., McVay, K., Elliott, J., et Anderson, A. (2020). Liberating Hidden Voices: A Feminist Action Research Study to Empower Homeless Women. *Journal of Professional Counseling: Practice, Theory & Research*, 47(2), 75-88.
- Stark, E. (2007). *Interpersonal violence. Coercive control: How men entrap women in personal life*
- Sullivan, C. M., Bomsta, H. D., et Hacskeylo, M. A. (2019). Flexible funding as a promising strategy to prevent homelessness for survivors of intimate partner violence. *Journal of interpersonal violence*, 34(14), 3017-3033.
- Thurston, W., Roy, A., Clow, B., Este, D., Gordey, T., Haworth-Brockman, M., et al. (2013). Pathways Into and Out of Homelessness: Domestic Violence and Housing Security for Immigrant Women. *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, 11(3), 278-298.
- Tutty, L. M., Ogden, C., Giurgiu, B., et Weaver-Dunlop, G. (2013). I built my house of hope: Abused women and pathways into homelessness. *Violence Against Women*, 19(12), 1498-1517.
- Tyler, K. A., Hoyt, D. R., Whitbeck, L. B., et Cauce, A. M. (2001). The impact of childhood sexual abuse on later sexual victimization among runaway youth. *Journal of Research on Adolescence*, 11(2), 151-176.
- Watson, J. (2016). Gender- based violence and young homeless women: femininity, embodiment and vicarious physical capital. *Sociological Review*, 64(2), 256-273.
- Weinrich, S., Hardin, S., Glaser, D., Barger, M., Bormann et Lizarraga, C. (2016). Assessing sexual trauma histories in homeless women, *Journal of Trauma & Dissociation*, 17(2), 237-243.
- Walls, N. E., et Bell, S. (2011). Correlates of engaging in survival sex among homeless youth and young adults. *Journal of sex research*, 48(5), 423-436.
- Wesely, J. K. (2009). “Mom said we had a money maker”: Sexualization and Survival Contexts among Homeless Women. *Symbolic Interaction*, 32(2), 91-105.
- Yuval-Davis, N. (2016). « *Power, intersectionality and the politics of belonging*. » In *The Palgrave handbook of gender and development*, 367-381, Springer.